

# **NILAM 04.10**

Deuxième édition – 1<sup>er</sup> janvier 2003  
Amendement 7 – Août 2014

---

---

## **Glossaire des termes et abréviations de l'action contre les mines**

---

---

Traduction assurée par le CNDH (Centre national de déminage humanitaire, École supérieure et d'application du génie d'Angers, France) en partenariat avec la faculté des Lettres de l'université d'Angers. Vérification de la traduction par le GICHD (Centre international de déminage humanitaire – Genève). Dernière mise à jour de la traduction en octobre 2017.

---

Directeur,  
Service de la lutte antimines (UNMAS)  
Organisation des Nations Unies  
1 United Nations Plaza, 6<sup>e</sup> étage  
New York, NY 10017  
États-Unis

Courriel: [mineaction@un.org](mailto:mineaction@un.org)  
Téléphone: +1 (212) 963 0691  
Télécopieur: +1 (212) 963 2498  
Site web: [www.mineactionstandards.org](http://www.mineactionstandards.org)

### **Avertissement**

Le présent document entre en vigueur à compter de la date indiquée sur la page de garde. Les Normes internationales de l'action contre les mines (NILAM) faisant l'objet de révisions régulières, le lecteur devrait consulter le site Internet des NILAM (<http://www.mineactionstandards.org/>) pour s'assurer que cette version est toujours d'actualité. Le lecteur peut, à défaut, se référer au site Internet de l'UNMAS (<http://www.mineaction.org>).

### **Avis de droits d'auteur**

Ce document des Nations Unies est une Norme internationale de l'action contre les mines (NILAM) dont les Nations Unies détiennent les droits d'auteur. La reproduction, l'archivage et la transmission de ce document ou d'un extrait de celui-ci sont interdits sous quelque forme que ce soit, dans quelque but que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable de l'UNMAS qui agit au nom de l'Organisation.

Ce document ne peut être vendu.

Directeur  
Service de la lutte antimines des Nations Unies (UNMAS)  
1 United Nations Plaza, 6e étage  
New York, NY 10017  
États-Unis

Courriel : [mineaction@un.org](mailto:mineaction@un.org)  
Téléphone : +1 (212) 963 0691  
Télécopieur : +1 (212) 963 2498

## Table des matières

Avant-propos .....	iv
Glossaire des termes et abréviations de l'action contre les mines .....	1
1. Domaine d'application.....	1
2. Références.....	1
3. Termes et définitions.....	2
[ A ] .....	2
[ B ] .....	6
[ C ] .....	6
[ D ] .....	9
[ E ] .....	13
[ F ] .....	19
[ G ] .....	19
[ I ] .....	20
[ L ] .....	21
[ M ] .....	22
[ N ] .....	24
[ O ] .....	26
[ P ] .....	27
[ Q ] .....	31
[ R ] .....	31
[ S ] .....	33
[ T ] .....	36
[ U ] .....	37
[ V ] .....	38
[ Z ] .....	39
Annexe A (Informative) Répertoires anglais-français et français-anglais .....	41
Enregistrement des amendements .....	57

## Avant-propos

En juillet 1996, lors d'une conférence internationale organisée au Danemark, des groupes de travail proposèrent pour la première fois d'instaurer des normes internationales pour les programmes de déminage à des fins humanitaires. Ils formulèrent des critères pour tous les aspects du déminage, recommandèrent des normes et convinrent d'une nouvelle définition universelle du terme « dépollution ». Fin 1996, les principes proposés au Danemark furent développés par un groupe de travail dirigé par l'ONU, et des Normes internationales pour les opérations de dépollution à des fins humanitaires furent mises au point. Une première version de ces normes fut publiée en mars 1997 par le Service de la lutte antimines de l'ONU (UNMAS).

Depuis, ces premières normes ont élargi leur domaine d'application pour inclure les autres éléments de l'action contre les mines et pour refléter les changements dans les procédures opérationnelles, les pratiques et les règles. Les normes d'origine furent retravaillées et renommées « Normes internationales de l'action contre les mines » (NILAM). Elles furent publiées pour la première fois en octobre 2001.

D'une manière générale, l'ONU a la responsabilité d'assurer et d'encourager la gestion efficace des programmes d'action contre les mines, y compris l'élaboration et l'actualisation des normes. Au sein de l'ONU, le Service de la lutte antimines (UNMAS) est responsable de l'élaboration et de la mise à jour des NILAM. Les NILAM sont réalisées avec l'aide du Centre international de déminage humanitaire de Genève.

Des comités techniques élaborent, examinent et révisent ces normes avec le soutien d'organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales. On trouvera à l'adresse [www.mineactionstandards.org/](http://www.mineactionstandards.org/) la dernière version de chacune de ces normes, accompagnée d'informations sur le travail des comités techniques. Il est procédé à une révision de chaque NILAM au moins une fois tous les trois ans pour tenir compte de l'évolution des règles et pratiques de l'action contre les mines et pour y inclure les modifications au niveau des réglementations et des exigences internationales.

# Glossaire des termes et abréviations de l'action contre les mines

## 1. Domaine d'application

Le présent glossaire contient un sommaire des termes, définitions et abréviations utilisés dans l'action contre les mines. Lorsque deux ou plusieurs définitions d'un même terme sont d'usage courant, elles sont indiquées dans le glossaire.

Note : Des définitions peuvent être modifiées et des définitions supplémentaires peuvent être ajoutées à la présente liste. Afin de pouvoir les situer dans le temps, la date correspondant aux nouvelles définitions et à celles qui ont été modifiées est indiquée entre parenthèses sous le terme à définir. On partira du principe que toutes les autres définitions étaient incluses dans la seconde édition de la NILAM 04.10 datée du 1er janvier 2003.

## 2. Références<sup>1</sup>

Les documents normatifs ci-dessous contiennent des clauses qui, par la référence qui y est faite dans le présent texte, constituent des dispositions de cette norme. En ce qui concerne les références datées, il ne sera pas tenu compte des amendements ultérieurs à ces publications, ni des révisions qui y ont été effectuées. Cependant, il serait judicieux que les parties à des accords qui se réfèrent à cette section de la norme étudient la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents normatifs indiqués ci-dessous. Quant aux références non datées, l'édition qui fait foi est la plus récente du document normatif auquel il est fait référence. Les membres de l'ISO et de l'IEC conservent dans leurs archives les normes ISO et CEE en vigueur :

- a) IATG 01.40, *Glossary of terms, abbreviations and definitions* ;
- b) ISO 3166, Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions ;
- c) ISO 9000-2000, Systèmes de management de la qualité – Principes essentiels et vocabulaire ;
- d) ISO 14000-2004, Systèmes de management environnemental – Exigences et lignes directrices pour son utilisation ;
- e) ISO 10241, Normes terminologiques internationales – Élaboration et présentation ;
- f) ISO Guide 51, Aspects liés à la sécurité – Principes directeurs pour les inclure dans les normes ;
- g) ISO/IEC Guide 2, Normalisation et activités connexes – Vocabulaire général ;
- h) ISO/IEC Directives Partie 2, Méthodologie pour le développement des Normes internationales ;
- i) ISO/IEC Directives Partie 3, Règles de structure et de rédaction des Normes internationales ;
- j) Recueil de normes ISO, Grandeurs et unités ;
- k) OHSAS 18001:1999, Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail – spécifications ;

---

<sup>1</sup> Dans les définitions du glossaire ci-après, les références indiquant « Adapté de... » sont des traductions libres des références citées dans la version anglaise.

- l) OHSAS 18002:2000, Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail – lignes directrices pour la mise en œuvre de la norme OHSAS 18001 ;
- m) ILO R164, Recommandation sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981 ;
- n) ILO C155, Convention sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981 ;
- o) AAP-6, Glossaire OTAN de termes et définitions ;
- p) AOP 38 Glossaire de termes et définitions sur la sécurité et l'aptitude au service de munitions, matières explosives et produits associés ;
- q) Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (CIMAP) ;
- r) Convention sur certaines armes classiques (CCAC), Protocole II modifié et Protocole V ;
- s) Convention sur les armes à sous-munitions (CASM) ;
- t) Nations Unies – Directives sur l'égalité entre les sexes dans les programmes de lutte antimines.

### 3 Termes et définitions<sup>2</sup>

#### [ A ]

##### Acceptation

##### Acceptance (2005) (3.3)

Acte par lequel un **commanditaire** ou son représentant officiel reconnaît officiellement qu'un **équipement** satisfait aux exigences requises et qu'il est apte à être utilisé dans le cadre d'un programme **d'action contre les mines**. Une acceptation peut être formulée avec des réserves.

##### Accident

##### Accident (3.5)

Événement involontaire provoquant des **préjudices**.

Note : Version modifiée de la définition donnée dans OHSAS 18001:1999

##### Accident de déminage/dépollution

##### Demining accident (3.62)

**Accident** survenu sur un **site de déminage/dépollution** et causé par une **mine** ou un **REG** (voir **accident dû à une mine**).

##### Accident dû à une mine

##### Mine accident (3.175)

Accident survenu en dehors d'un **site de déminage/dépollution** en raison d'une **mine** ou d'un **REG** (voir **accident de déminage/dépollution**).

##### Accord

##### Agreement (2004) (3.9)

Autre terme pour désigner un contrat. Un accord comprend tous les éléments indispensables d'un contrat.

Note : Définition à utiliser dans un cadre juridique.

---

<sup>2</sup> Les termes français sont accompagnés du terme anglais correspondant, suivi de son numéro d'ordre dans la version anglaise de la norme.

**Accord de groupe d'étude du CEN**

**CEN Workshop Agreement (CWA)**

**Accord d'atelier CEN**

**(2007) (3.33)**

Accord mis au point par un groupe d'étude du CEN (Comité européen de normalisation), qui est le résultat d'un consensus auquel sont parvenus des individus et des organisations identifiés responsables de son contenu.

**Accréditation**

**Accreditation (2009) (3.6)**

Procédure au terme de laquelle une **organisation d'action contre les mines** est officiellement reconnue comme compétente et apte à planifier, gérer et mettre en œuvre des activités d'action contre les mines en toute sécurité, de façon efficace et efficiente.

Note : Pour la plupart des programmes d'action contre les mines, c'est l'**Autorité nationale de l'action contre les mines** qui délivre l'accréditation. Des organisations internationales telles que l'ONU ou des organismes régionaux peuvent aussi mettre en place des mécanismes d'accréditation.

Note : L'usage selon la norme ISO 9000 veut que l'**organe d'« accréditation »** accrédite les organes « de certification et d'enregistrement » qui attribuent les certifications ISO 9000 aux organisations. Dans le cadre des normes internationales de l'action contre les mines, l'usage est totalement différent : il repose sur la définition principale donnée ci-dessus, qui est bien connue des spécialistes de l'action contre les mines.

**Action contre les mines**

**Mine action (2009) (3.173)**

Voir Lutte antimines

Activités visant à réduire l'**impact** économique, social et environnemental des **mines** et des **REG**, y compris les **sous-munitions non explosées**.

Note : L'action contre les mines concerne non seulement le déminage/dépollution, mais aussi les populations, les sociétés et la façon dont elles sont touchées par la contamination causée par la présence de mines terrestres et de REG. L'objectif de l'action contre les mines est de réduire les risques dus aux mines terrestres et aux REG à un niveau tel que les populations puissent vivre en sécurité, que des progrès économiques, sociaux et sanitaires puissent être réalisés sans les contraintes liées à la contamination par les mines et les REG et que les différents besoins des victimes puissent être satisfaits. L'action contre les mines comprend cinq catégories d'activités complémentaires :

- a) L'éducation au risque des mines (ERM) ;
- b) Le déminage humanitaire, c'est-à-dire l'enquête sur la présence de mines et REG, la cartographie, le marquage et la dépollution ;
- c) L'assistance aux victimes, y compris leur réadaptation et leur réintégration ;
- d) La destruction des stocks de mines ; et
- e) Le plaidoyer contre l'emploi de mines antipersonnel.

Note : Un certain nombre d'activités habilitantes sont nécessaires pour appuyer ces cinq composantes de l'action contre les mines, en particulier : l'évaluation et la planification, la mobilisation et la hiérarchisation des ressources, la gestion de l'information, le renforcement des compétences humaines et la formation à la gestion, la **gestion de la qualité** et la mise en place d'équipements efficaces, adaptés et sûrs.

**Amorce**

**Primer (3.217)**

Composant d'une munition assujettie à une douille ou à un mécanisme de mise à feu, qui sert à la mise à feu de la charge propulsive ou d'un détonateur.

**Analyse de la problématique**

**Gender analysis (2009) (3.111)**

**homme-femme**

Étude des différences de rôle entre les hommes et les femmes ainsi que de leurs accès respectifs aux ressources et du contrôle qu'ils peuvent exercer à ce niveau. Il s'agit d'un outil qui permet d'améliorer la compréhension de la manière dont les différences entre les hommes et les femmes influencent leurs carrières et leurs problèmes ; il peut également permettre d'identifier les défis liés à la participation au développement. [Adapté de CRDI<sup>3</sup>]

<sup>3</sup> [www.idrc.org/fr/ev-126199-201-1-DO\\_TOPIC.html](http://www.idrc.org/fr/ev-126199-201-1-DO_TOPIC.html)

**Analyse des risques**

**Risk analysis (3.251)**

Emploi systématique des informations disponibles pour déterminer les **dangers** et en évaluer le **risque**. [Adapté d'ISO Guide 51:1999(E)]

**Analyse opérationnelle**

**Operational Analysis (OA) (2009) (3.201)**

Recherche opérationnelle

Operational research

Domaine de recherche appliquant une analyse scientifique quantitative et qualitative en vue de faciliter la prise de décisions des responsables en matière d'opérations.

**Anti-intrusion**

**Theft resistant (2004) (3.291)**

S'applique à une construction conçue pour dissuader et/ou retarder l'entrée illégale dans des installations utilisées pour le stockage des explosifs.

**Approche tenant compte des disparités homme-femme**

**Gender sensitive (2009) (3.114)**

En matière d'action contre les mines, une approche tenant compte des disparités homme-femme prend en considération l'impact différent qu'ont les mines terrestres sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons. L'objectif d'une telle approche est de mettre en œuvre l'action contre les mines en se fondant sur l'égalité homme-femme et en la respectant.

**Approvisionnement**

**Procurement (3.220)**

Processus de recherche, de développement et de production ou d'acquisition à la suite duquel un **équipement** est considéré comme apte à être utilisé. Ce processus se poursuit par la fourniture de pièces de rechange et un **suivi des matériels en service** (PDS) tout au long de la durée de vie de l'équipement.

**Armé(e)**

**Armed (2009) (3.17)**

État d'une **mine** ou d'une munition explosive dont tous les éléments de la chaîne d'armement sont en place et aptes à fonctionner sous l'effet d'une énergie.

**Arme à sous-munitions**

**Cluster munition (2009) (3.39)**

Note : Pour des raisons politiques, la définition ci-dessous d'une arme à sous-munitions est celle adoptée aux fins de la Convention sur les armes à sous-munitions. D'un point de vue technique, les armes à sous-munitions sont englobées dans la définition des **REG**.

Le terme arme à sous-munitions désigne une munition classique conçue pour disperser ou libérer des sous-munitions explosives dont chacune pèse moins de 20 kilogrammes, et comprend ces sous-munitions explosives. [CASM] Il ne désigne pas :

- a) une munition ou sous-munition conçue pour lancer des artifices éclairants, des fumigènes, des artifices pyrotechniques ou des leurres, ou une munition conçue exclusivement à des fins de défense anti-aérienne ;
- b) une munition ou sous-munition conçue pour produire des effets électriques ou électroniques ;
- c) une munition qui, afin d'éviter les effets indiscriminés sur une zone et les risques posés par les sous-munitions non explosées, est dotée de toutes les caractéristiques suivantes :
  - i) chaque munition contient moins de dix sous-munitions explosives ;
  - ii) chaque sous-munition explosive pèse plus de quatre kilogrammes ;
  - iii) chaque sous-munition explosive est conçue pour détecter et attaquer une cible constituée d'un objet unique ;
  - iv) chaque sous-munition explosive est équipée d'un mécanisme électronique d'autodestruction ;
  - v) chaque sous-munition explosive est équipée d'un dispositif électronique.



**Armes à sous-munitions abandonnées** **Abandoned cluster munitions (2009) (3.1)**

**Armes à sous-munitions** ou sous-munitions explosives qui n'ont pas été utilisées et ont été laissées sur place ou jetées, et qui ne sont plus sous le contrôle de la partie qui les a laissées sur place ou jetées. Les armes à sous-munitions abandonnées peuvent avoir été préparées pour l'emploi ou non. [CASM]

**Arme à sous-munitions ayant raté** **Failed cluster munition (2009) (3.103)**

**Arme à sous-munitions** qui a été tirée, larguée, lancée, projetée ou déclenchée de toute autre manière et qui aurait dû disperser ou libérer ses **sous-munitions explosives** mais ne l'a pas fait. [CASM]

**Aspects environnementaux** **Environmental aspects (3.87)**

Éléments des activités, produits ou services d'un organisme susceptible d'interactions avec **l'environnement**. [Adapté d'ISO 14001:2004 (E)]

**Assistance aux survivants** **Survivor assistance (3.281)**

Voir Assistance aux victimes

**Assistance aux victimes** **Victim assistance (3.309)**

Assistance aux survivants

Survivor assistance

Aide, secours, réconfort et soutien donnés aux victimes (y compris les survivants) pour réduire les conséquences médicales et psychologiques immédiates et à long terme de leur traumatisme.

**Assurance** **Insurance (2009) (3.148)**

Disposition prévoyant un dédommagement financier pour les individus ou les organisations en cas de dommage matériel ou corporel, ou de décès, selon les sommes convenues et en cas de réalisation d'un risque déterminé.

Note : L'assurance devrait comprendre, pour tout le personnel, une protection médicale, une couverture en cas de décès ou d'invalidité ainsi qu'une assurance responsabilité civile.

Note : Il n'est pas nécessaire qu'un tel contrat soit conclu par l'entremise d'un courtier ou d'une compagnie d'assurance, sauf si l'accord contractuel l'exige. Les systèmes d'autoassurance (souscription) peuvent être une solution acceptable à condition qu'ils soient constitués dans les règles selon des principes actuariels admis et qu'ils prévoient une couverture suffisante.

**Assurance qualité (AQ)** **Quality assurance (QA) (2005) (3.233)**

Composante de la **gestion de la qualité** qui vise à garantir que les exigences en matière de qualité seront satisfaites. [Adapté d'ISO 9000:2000]

Note : Dans le contexte du **déminage humanitaire**, l'assurance qualité a pour objectif de confirmer que les pratiques de gestion et les procédures opérationnelles de dépollution sont appropriées, sont appliquées et permettent de satisfaire aux exigences définies de manière sûre, efficace et efficiente. L'assurance qualité interne relève des **organisations de déminage/dépollution** elles-mêmes, mais il conviendrait aussi qu'un **organe de supervision** externe procède à des inspections.

**Audit/expertise** **Audit (2006) (3.18)**

Évaluation de l'adéquation des contrôles de gestion visant à assurer : une utilisation économique et efficace des ressources, la protection des biens, la fiabilité des informations financières et autres, le respect des réglementations, des règles et des politiques établies, l'efficacité de la gestion du risque et l'adéquation des structures, des systèmes et des procédés organisationnels.

**Autoneutralisation**

**Self-neutralisation (3.264)**

Action de mettre une **mine** hors d'état de fonctionner au moyen d'un dispositif intégré, mais pas nécessairement d'en rendre la manipulation **sans danger**. Dans le cas des mines terrestres, le processus est parfois réversible. [Adapté d'AAP-6]

**Autorité nationale**

**National authority (2004) (3.196)**

Dans le contexte de la **destruction des stocks**, ce terme désigne le ou les services de l'État, les organisations et les institutions chargés, dans chaque pays, de la réglementation, de la gestion et de la coordination de la destruction des stocks.

**Autorité nationale de l'action contre les mines (ANLAM)**

**National Mine Action Authority (NMAA) (2009) (3.197)**

Désigne les structures gouvernementales, souvent un comité interministériel, chargées, dans un pays touché par des mines, de réglementer, gérer et coordonner **l'action contre les mines**.

Note : En l'absence d'ANLAM, il peut s'avérer nécessaire et approprié que l'ONU, ou un autre organisme international reconnu, assume tout ou partie des responsabilités et remplisse tout ou partie des fonctions d'un CLAM ou, parfois, d'une ANLAM.

**[ B ]**

**BLU**

**Bomb Live Unit (2004) (3.22)**

Terme faisant partie de la nomenclature relative à un type de sous-munition (exemple : BLU 26, BLU 97, etc.).

**Bombe à sous-munitions**

**Cluster Bomb Unit (CBU) (3.38)**

Bombe en grappe

Charge largable emportée par avion, composée d'un distributeur et de **sous-munitions**. [Adapté d'AAP-6]

Bombe mère contenant et dispersant des sous-munitions qui peuvent être des **mines** (antipersonnel ou antichars), des bombettes perforantes (antipiste), des bombettes à fragmentation, etc.

**Bombette**

**Bomblet (3.23)**

Voir Sous-munition

**[ C ]**

**Cahier des charges**

**Statement of Requirement (SOR) (3.274)**

Document reposant sur une solution préférentielle qui expose en détail les caractéristiques et les performances attendues d'un équipement.

**Centre de coordination de l'action contre les mines (CCLAM)**

**Mine Action Coordination Centre (MACC) (3.175)**

Voir Centre de l'action contre les mines

*Mine Action Centre (MAC)*

**Centre de l'action contre les mines (CLAM)** **Mine Action Centre (MAC) (2009) (3.177)**

**Centre de coordination de l'action contre les mines (CCLAM)** **Mine Action Coordination Centre (MACC)**

Organisation qui, pour le compte de l'**Autorité nationale de l'action contre les mines** là où elle existe, est généralement responsable de la planification, de la coordination, de la supervision et, dans certains cas, de la mise en œuvre des projets d'action contre les mines. Dans le cadre des programmes nationaux d'action contre les mines, les CLAM/CCLAM servent généralement de centre opérationnel aux **autorités nationales de l'action contre les mines**.

**Certificat de transfert de responsabilités** **Handover certificate (2009) (3.122)**

Document dans lequel est consigné le **transfert de responsabilités** d'un terrain qui était précédemment soupçonné de contenir des engins explosifs, après que le soupçon a été écarté ou réduit à un niveau acceptable.

**Champ de bataille** **Battlefield (2007) (3.19)**

Désigne une zone dans laquelle des **restes explosifs de guerre (REG)**, y compris les **munitions non explosées (MNE)** et les **munitions explosives abandonnées (MEA)**, ont été trouvés. Il peut s'agir d'anciennes **zones de combat**, de positions défensives ou de sites où des **munitions** air-sol ou d'artillerie ont été abandonnées, tirées ou larguées.

**Champ de mines** **Minfield (3.190)**

Zone contenant des **mines** posées avec ou sans schéma. [Adapté d'AAP-6]

**Chantier/site de déminage/dépollution** **Demining worksite (2004) (3.69)**

Tout lieu de travail où des activités de déminage/dépollution sont entreprises.

Note : Les chantiers/sites de déminage/dépollution englobent les lieux de travail où sont conduites les activités d'**enquête**, de **dépollution** et de **neutralisation et destruction des explosifs**, y compris les zones de destruction centralisées utilisées pour la destruction des mines et des REG enlevés lors des opérations de dépollution.

Note : L'enquête concernant un chantier/site de déminage/dépollution inclut une enquête générale qui vise à identifier les risques liés aux mines et aux REG et les zones dangereuses.

**Chien(s) détecteur(s) d'explosifs de mines (CDEM)** **Mine Detection Dog (s) (MDD) (3.182)**

Chien(s) dressé(s) et employé(s) pour détecter l'explosif des **mines**, des **REG** et d'autres dispositifs **explosifs**.

**Collaboration** **Collaboration (3.41)**

Dans le contexte de l'**approvisionnement** en équipements pour l'action contre les mines, s'entend d'une activité liée exclusivement à l'approvisionnement en **équipements** communs de la part de deux ou plusieurs organisations.

**Comité de certification** **Certification committee (3.34)**

Comité désigné par le Service de la lutte antimines des Nations Unies pour examiner régulièrement la conformité du volet « **impact** » du processus d'**évaluation générale de l'action contre les mines** avec les directives de l'ONU relatives à la certification, sur la base des rapports des contrôleurs **d'assurance qualité** de l'ONU agissant sur le terrain.

Note : L'acceptation par la communauté internationale des résultats obtenus par le volet « impact » de l'évaluation générale de l'action contre les mines d'un pays donné dépend de sa certification par le comité de certification de l'ONU.

**Comité européen de normalisation (CEN)**

Voir Normalisation européenne (NE)

**(CEN) European Committee for Standardisation (3.32)**

European Normalisation (EN)

Note : La mission du CEN consiste à promouvoir une harmonisation volontaire du vocabulaire technique en Europe, conjointement avec les organismes internationaux et les partenaires européens. Les normes européennes (connues sous le sigle EN) forment un recueil complet dont le suivi est assuré au bénéfice des utilisateurs.

**Compatibilité**

**Compatibility (3.46)**

Dans le contexte de l'**approvisionnement** en équipements pour l'**action contre les mines**, s'entend de l'aptitude de deux ou plusieurs composants ou sous-composants d'un **équipement** ou matériel utilisé à coexister ou à fonctionner dans un même environnement sans qu'il y ait d'interférences entre eux.

**Contrat**

**Contract (2009) (3.50)**

Accord formel juridiquement contraignant par lequel deux ou plusieurs parties s'engagent à faire quelque chose en échange d'une contrepartie, conformément aux dispositions prévues par ledit accord.

**Contrat à prix forfaitaire**

**Fixed price contract (2004) (3.107)**

Contrat dans lequel un **maître d'œuvre/entrepreneur** est payé à un prix forfaitaire pour entreprendre un travail déterminé ou fournir des ressources spécifiques (équipes de déminage/dépollution, équipes de **chiens détecteurs d'explosifs de mines** ou moyens mécaniques) selon un calendrier défini au préalable. Le prix forfaitaire couvre tous les travaux, les équipements et les services fournis par le maître d'œuvre/entrepreneur.

**Contrat avec plus-value**

**Cost-plus contract (2004) (3.54)**

Contrat dans lequel le **maître d'œuvre/entrepreneur** se fait rembourser toutes les dépenses effectuées lors de la réalisation d'un travail particulier et perçoit une somme forfaitaire complémentaire ou un pourcentage fixe sur les frais remboursables.

**Contrôle qualité (CQ)**

**Quality Control (QC) (3.234)**

Partie de la gestion de la qualité centrée sur la satisfaction des exigences en matière de qualité. [Adapté d'ISO 9000:2000]

Note : Le contrôle qualité a trait à l'inspection d'un produit fini. Dans le cas du **déminage humanitaire**, le « produit » est un **terrain déminé/dépollué et donc sans danger**.

**Convention de 2008 sur les armes à sous-munitions (CASM)**

**CCM (the 2008 Convention on Cluster Munitions) (2009) (3.30)**

La Convention sur les armes à sous-munitions interdit l'emploi, la production, le transfert et le stockage des armes à sous-munitions. Elle prévoit en outre des dispositions sur l'assistance aux victimes, la dépollution des zones contaminées et la destruction des stocks, qui font l'objet d'articles distincts.

**Convention de 1980 sur certaines armes classiques (CCAC)**

**CCW (the 1980 Convention on Certain Conventional Weapons) (2007) (3.31)**

Note : Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation d'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou frappant sans discrimination, telle que modifiée le 21 décembre 2001. Elle comprend cinq parties, ou « protocoles ». Seuls deux d'entre eux sont relatifs à l'action contre les mines. Le **Protocole II modifié** traite des mines terrestres, des pièges et des autres dispositifs, et le **Protocole V** traite du problème des restes explosifs de guerre (REG).

**Convention d'Ottawa**

Voir Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (CIMAP)

**Ottawa Convention/Mine Ban Treaty (MBT) (3.14)**

*Anti-personnel Mine Ban Convention (APMBC)*

**Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (CIMAP)**

Convention d'Ottawa

**Anti-Personnel Mine Ban Convention (APMBC) (3.14)**

Ottawa Convention/Mine Ban Treaty (APMBC)

Note : Interdit totalement l'emploi, le stockage, la production et le transfert de mines antipersonnel (**Mines AP**) et prévoit leur destruction. Aux fins des **Normes internationales de l'action contre les mines**, l'article 5 de la Convention énonce les obligations relatives à la destruction des mines antipersonnel dans les zones minées. L'article 7 porte sur les mesures de transparence exigées au titre de la Convention et notamment sur la localisation des **zones minées** ou **souçonnées de contenir des mines** et sur les mesures prises pour alerter les populations locales.

**Couloir d'accès**

Passage balisé traversant une **zone dangereuse** qui a été dépolluée pour permettre l'accès en toute **sécurité** à une zone ou à un point donné.

**Access lane (3.4)**

**Couloir dépollué**

Couloir sécurisé

Terme générique désignant tout type de couloir autre qu'un **couloir limitrophe**, qui a été dépollué par une équipe d'enquête technique ou de dépollution conformément aux normes internationales applicables aux **terrains dépollués**. Ces couloirs peuvent inclure des **couloirs d'accès** se trouvant en dehors d'une **zone dangereuse** ou des couloirs traversiers/de contrôle situés à l'intérieur d'une zone dangereuse.

**Cleared lane (3.37)**

Safety lane

**Couloir limitrophe**

**Couloir dépollué** situé autour du périmètre d'une **zone dangereuse**.

**Boundary lane (3.25)**

**Couloir sécurisé**

Voir Couloir dépollué

**Safety lane (3.37)**

Cleared lane

**Croisement des données**

Dans le contexte de l'évaluation de l'action contre les mines, désigne l'utilisation de multiples théories, sources ou types d'informations ou types d'analyse pour vérifier et fonder une évaluation. Les sources d'information ne sont pas nécessairement des personnes et peuvent inclure des documents, des cartes, des photographies, des images satellite, etc.

**Triangulation (2009) (3.296)**

**[ D ]**

**Danger**

Source potentielle de **préjudice**. [Adapté d'ISO Guide 51:1999(E)]

**Hazard (3.126)**

**Décontamination**

Processus qui consiste à éliminer une contamination causée par des objets, outils et accessoires de test utilisés lors de la préparation d'un test sur le terrain. (Définition valable uniquement dans le contexte de l'utilisation de **chiens détecteurs d'explosifs de mines**.)

**Decontamination (3.57)**

**Défense de la cause**

**Advocacy (3.8)**

Voir Plaidoyer/défense de la cause

**Déflagration**

**Deflagration (2009) (3.58)**

Terme technique désignant une combustion subsonique se propageant habituellement par conductivité thermique [De la matière à haute température chauffe la couche adjacente de matière plus froide et l'enflamme]. (AOP 38)].

**Démilitarisation**

**Demilitarisation (2009) (3.59)**

Action qui consiste à retirer ou à neutraliser le potentiel militaire d'une munition. La démilitarisation est une démarche nécessaire pour les articles militaires avant de permettre un emploi non militaire. [AOP 38]

Processus qui rend les **munitions** inaptes à leur fonction d'origine.

**Déminage humanitaire/déminage\***

**Humanitarian demining/demining  
(3.135)(3.61)**

Activités qui conduisent à l'enlèvement des **mines** et des **REG**, comprenant l'**enquête technique**, la cartographie, la **dépollution**, le **marquage**, la documentation qui fait suite à la dépollution, la **liaison avec les communautés pour l'action contre les mines** et le **transfert des responsabilités des terrains dépollués**. Le déminage humanitaire peut être effectué par divers types d'organisations, notamment des organisations non gouvernementales, des sociétés commerciales, des équipes nationales d'action contre les mines ou des unités militaires. Le déminage humanitaire peut être mis en œuvre dans le cadre d'une intervention d'urgence ou d'activités de développement.

Note : Dans les normes et guides NILAM, la **dépollution** des mines et des REG est considérée comme un volet du processus de déminage humanitaire.

Note : Dans les normes et guides NILAM, le déminage humanitaire est considéré comme une composante de l'action contre les mines.

Note : Dans les normes et guides NILAM, les termes « déminage » et « déminage humanitaire » sont interchangeables.

**Déminage non officiel**

**Informal demining (2009) (3.145)**

Activités indépendantes de dépollution ou de marquage des **zones dangereuses**, généralement entreprises par des résidents locaux pour leur propre compte ou pour le compte de leur communauté. Souvent désigné par les termes « initiative d'entraide » ou « déminage spontané », le déminage non officiel s'inscrit habituellement en dehors ou en parallèle des structures officielles d'action contre les mines et des activités de *déminage* entreprises par les armées ou des activités de *déminage humanitaire* comme celles qui sont soutenues, entre autres, par l'ONU, par des ONG internationales et nationales, par des entreprises privées et par des gouvernements.

Note : Le déminage non officiel est parfois appelé « déminage villageois » ou « déminage d'initiative locale ».

**Démineur**

**Deminer (2009) (3.60)**

Homme ou femme qualifié(e) employé(e) pour entreprendre des activités de **déminage/dépollution** sur un **site de déminage/dépollution**.

**Démolition**

**Demolition (dml) (3.70)**

Destruction de structures, d'installations ou de matériels par le feu, l'eau, des **explosifs**, des moyens mécaniques ou autres. [adapté d'AAP 6]

**Dépollution (terme général)**

**Clearance (2013) (3.35)**

Dans le contexte de l'action contre les mines, désigne les activités d'enlèvement et/ou de destruction de toutes les **mines** et de tous les **REG** présents dans une zone définie, jusqu'à une **profondeur donnée**.

**Dépollution (selon les normes)**

**Mine clearance (3.181)**

Action de dépolluer une zone précise en enlevant les **mines** et les **REG** qu'elle contient, conformément à une norme prédéfinie.

**Dépollution du champ de bataille (DCB)**

**Battle Area Clearance (BAC) (2005) (3.20)**

Dépollution systématique et contrôlée des zones dangereuses où l'on sait qu'il n'y a pas de mines parmi les objets explosifs présents.

**Dépôt**

**Magazine (2013) (3.166)**

Dans le contexte de l'**action contre les mines**, désigne tout bâtiment, structure ou conteneur dans lequel le stockage de matières explosives est autorisé. Voir « *Explosive storehouse* » (IATG 01.40)

**Désamorcer**

**Disarm (3.77)**

Fait de rendre une **mine** ou un autre **engin explosif** inopérant en retirant la **fusée** ou l'**allumeur**. Généralement, lors de cette opération, on supprime un ou plusieurs éléments de la chaîne de mise de feu.

**Destruction**

**Destruction (2004) (3.73)**

Processus consistant à faire passer définitivement des **munitions** ou **des explosifs** à un état **inerte** dans lequel ils ne peuvent plus fonctionner.

**Destruction des stocks**

**Stockpile destruction (2009) (3.277)**

Destruction visant à réduire les stocks d'**engins explosifs** de façon continue.

**Destruction sur site**

**Destroy (destruction) in situ/Blow in situ (2009) (3.72)**

**Destruction** à l'aide d'**explosifs** d'un engin sans le déplacer, généralement en faisant exploser une charge placée à côté de lui.

**Détection**

**Detection (2004) (3.75)**

Dans le contexte du **déminage humanitaire**, s'entend de la découverte par un moyen, quel qu'il soit, de la présence de **mines** ou de **REG**.

**Détonateur**

**Detonator (3.76)**

Artifice contenant un **explosif** sensible destiné à produire une onde de **détonation**. [AAP-6]

**Développement à plein régime**

**Full development (FD) (3.109)**

Procédure incluant tous les procédés d'ingénierie, les **essais** et les **tests** nécessaires à l'élaboration d'un avant-projet définitif et précis afin que la production débute à plein régime.

**Développement préliminaire (DP)**

**Preliminary Development (PD) (2004) (3.213)**

Travail de planification, de conception et d'ingénierie nécessaire à l'exploration des zones d'incertitude technique et qui permet de fournir des estimations précises des délais et des coûts avant que la décision de s'engager dans la phase de **développement à plein régime** ne soit prise.

Note : Durant la phase de développement préliminaire, il devrait exister une relation relativement souple entre les spécifications techniques et les exigences opérationnelles.

**Diffusion de l'information au public**

**Public information dissemination (2004) (3.231)**

Transmission d'informations actualisées sur la situation en matière de **mines** et de **REG** aux hommes, femmes et enfants. De telles informations peuvent se concentrer sur des questions particulières, telles que le respect de la législation relative à l'interdiction des mines ou peuvent être employées pour obtenir le soutien du public en faveur des programmes d'action contre les mines. Ces projets comprennent habituellement des informations visant à réduire les risques, mais peuvent également être utilisés pour refléter la politique nationale d'action contre les mines.

**Directives techniques internationales sur les munitions**

**International Ammunition Technical Guidelines (IATG) (2012) (3.136)**

Note: S'il y a lieu, les NILAM renvoient aux Directives techniques internationales sur les munitions, qui ont une pertinence pour les organisations de déminage s'agissant du stockage, du transport et de l'élimination logistique des munitions. Les IATG fournissent également des orientations en matière de dépollution NEDEX des zones de stockage de munitions après une explosion.

**Disponible dans le commerce**

**Commercial off the Shelf (COTS) (3.43)**

**Disponible sur étagère**

Dans le contexte de l'**approvisionnement** en équipements pour l'action contre les mines, s'entend d'un **équipement** qu'on peut se procurer directement chez un fabricant et qui n'a pas besoin d'être transformé avant sa mise en service, à l'exception de modifications mineures.

**Dispositif antimanipulation**

**Anti-handling device (3.13)**

Dispositif destiné à protéger une mine et qui fait partie de celle-ci, est relié à celle-ci, attaché à celle-ci ou placé sous celle-ci, et qui se déclenche en cas de tentative de manipulation ou autre dérangement intentionnel de la mine. [CIMAP]

**Distributeur**

**Dispenser (2009) (3.78)**

Conteneur ou dispositif utilisé pour l'emport et le largage des sous-munitions. [AAP-6]

**DNT (Dinitrotoluène)**

**DNT (Dinitrotoluene) (2005) (3.80)**

Produit obtenu lors de la synthèse du **TNT** et sous-produit de la dégradation du TNT. Il est normalement présent en quantité variable dans tout dispositif explosif contenant du TNT. La pression de la vapeur du DNT est plus forte que celle du TNT lui-même et, dans certaines conditions, il peut s'avérer plus facile de détecter du DNT que du TNT.

**Données de trame**

**Raster data (3.238)**

Utilisation d'une grille virtuelle de cellules pour représenter le paysage. Les caractéristiques de chaque point sont stockées dans une colonne/ligne individuelle au sein d'un tableau ; les lignes sont identifiées comme un ensemble de cellules connexes ; les zones sont composées d'un ensemble de cellules ayant une caractéristique commune.

**Données ventilées par âge et par sexe**

**Sex and age disaggregated data (SADD) (2009) (3.265)**

Recueil de données englobant des informations sur le sexe et l'âge des personnes touchées (femmes, hommes, filles ou garçons) et sur celles d'entre elles qui sont les plus vulnérables, afin que les services fournis soient correctement ciblés. Les données relatives à la population touchée par la situation de crise devraient toujours être ventilées par âge et par sexe, ainsi qu'en fonction d'autres facteurs tels que l'origine ethnique ou la religion. [Adapté d'IASC]



**Données vectorielles**

**Vector data (3.306)**

Emploi de coordonnées X et Y se conjuguant pour définir les trois caractéristiques de base d'un paysage : points, lignes et zones.

Note : Les points (villes, lieux d'incidents, etc.) sont représentés par une seule paire de coordonnées. Les lignes (routes, rivières, etc.) sont représentées par une série de points de coordonnées reliés entre eux dans un certain ordre. Les zones ou polygones (lacs, limites, etc.) sont représentés par un ensemble de coordonnées se refermant sur lui-même et formant un contour.

**Durabilité**

**Durability (3.82)**

Aptitude d'un objet ou d'un matériel à remplir, dans le temps et dans des conditions déterminées, la fonction pour laquelle il a été prévu. La durabilité est fonction de la fiabilité dans le temps.

Note : La durabilité implique une résistance à la détérioration, à la corrosion, à la fissuration, au délaminage, aux chocs thermiques, à l'usure et aux dommages causés par des corps étrangers.

**[ E ]**

**Échantillon**

**Sample (3.257)**

Dans le contexte du **déminage humanitaire**, s'entend d'une ou plusieurs parcelles de terrain de 1 m<sup>2</sup> prises au hasard dans un lot donné.

**Échantillonnage**

**Sampling (3.259)**

Dans le contexte du **déminage humanitaire**, s'entend d'une procédure par laquelle on choisit, à des fins d'essais, une ou plusieurs parties d'une **zone dépolluée** comme étant représentative(s) de l'ensemble de la zone.

**Échantillonnage aléatoire**

**Random sampling (3.237)**

Sélection d'**échantillons** par un processus offrant une même probabilité de sélection à chaque élément. Moyen objectif ou impartial de choisir des zones à des fins d'**essai**.

**Éducation au risque des mines (ERM)**

**Mine Risk Education (MRE) (2009) (3.186)**

**Education au danger des mines**

**Mine awareness**

Voir **Sensibilisation**

Activités ayant pour but de réduire le risque de préjudice causé par les mines/REG en sensibilisant les femmes, les hommes et les enfants en fonction de leurs différents rôles, besoins et vulnérabilités, et en encourageant le changement de comportement par la **diffusion d'informations au public**, l'**éducation** et la formation, ainsi que par la **liaison avec les communautés**.

**Éducation du public**

**Public education (2009) (3.230)**

Processus visant à faire prendre conscience des **risques dus aux mines** et aux **REG** au moyen de l'information du public et de systèmes éducatifs formels ou informels.

Note : L'éducation du public est une approche de mobilisation de masse consistant à diffuser des informations sur les dangers liés aux mines et aux REG. Il peut s'agir d'une éducation formelle ou informelle qui peut faire appel aux techniques des médias. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons peuvent ne pas avoir le même accès à l'éducation, ce qui peut influencer la portée des messages d'éducation au risque des mines et entraîner la nécessité d'adopter d'autres messages, moyens et supports éducationnels.

Note : En cas d'urgence, en raison des contraintes de temps ou d'un manque de données disponibles, c'est le moyen de diffusion le plus pratique pour communiquer des consignes de sécurité. Dans d'autres situations, l'éducation du public peut appuyer la **liaison avec les communautés**.

**Effet**

**Outcome (2009) (3.204)**

Dans le contexte de l'évaluation de l'action contre les mines, désigne les effets à court et à moyen terme probables ou atteints des **extrants** d'une intervention. Les effets sont liés à l'efficacité d'une intervention.

**Efficacité**

**Effectiveness (2009) (3.84)**

Dans le contexte de l'évaluation de l'action contre les mines, désigne le degré de réalisation ou le degré de réalisation attendu des objectifs d'une intervention compte tenu de leur importance relative.

**Efficiencia**

**Efficiency (2009) (3.83)**

Dans le contexte de l'évaluation de l'action contre les mines, désigne la mesure dans laquelle les ressources ou intrants (fonds, expertise, temps, etc.) sont converties en résultats (**extrants** et **effets**) de façon économique.

**Égalité homme-femme**

**Gender equality (2009) (3.112)**

Égalité de droits, de responsabilités et de chances pour les femmes et les hommes, ce qui implique que les intérêts, les priorités et les besoins de chacun soient pris en compte de la même manière.

**Élimination d'engin explosif improvisé**

**IED Disposal (IEDD) (2014) (3.138)**

Désigne la localisation, l'identification, la mise hors d'état de fonctionner et l'élimination définitive des engins explosifs improvisés.

**Employé(e) d'organisation de déminage/dépollution**

**Demining Worker (2009) (3.68)**

Employé, homme ou femme, travaillant sur un site de déminage/dépollution.

**Engin de déminage/dépollution**

**Demining Machine (2009) (3.64)**

Dans le contexte de l'action contre les mines, désigne une unité d'équipement mécanique utilisée dans des opérations de déminage/dépollution.

**Engin explosif**

**Explosive Ordnance (EO) (3.98)**

Toute munition contenant des **explosifs**, des matériaux issus de fission ou de fusion nucléaire ou des agents biologiques et chimiques. Par exemple, bombes et ogives explosives, missiles et roquettes ; **munitions** pour pièces d'artillerie, mortiers, roquettes et armes portatives ; toutes **mines**, torpilles et grenades sous-marines ; charges de démolition ; bombes en groupes et roquettes en paniers ; éléments mus par cartouche ou charge propulsive ; pièces électro-explosives ; pièges explosifs et tous éléments ou composants similaires ou apparentés de nature explosive. [Adapté d'AAP-6]

**Engin explosif improvisé (EEI)**

**Improvised explosive device (IED) (2013) (3.137)**

Dispositif mis en place ou réalisé de façon improvisée qui contient des matières explosives, des produits destructeurs, mortels, nuisibles, incendiaires ou pyrotechniques ou des produits chimiques et qui est conçu pour détruire, défigurer, détourner l'attention ou harceler. Un tel dispositif peut comprendre des éléments militaires, mais est généralement constitué de composants non militaires. (IATG-01.40 :2011). [Adapté d'AAP-6]

**Engin explosif improvisé (EEI) commandé**

**Command-activated IED (2014) (3.42)**

Type d'engin explosif dans lequel un commutateur est déclenché par l'attaquant et permet à ce dernier de commander le dispositif.

**Engin explosif improvisé (EEI) déclenché par la victime**      **Victim-operated IED (VOIED) (2014) (3.310)**

Dispositif dans lequel un commutateur est actionné par un individu à son insu. Ce type de dispositif est tributaire d'une action que doit accomplir la cible pour déclencher son fonctionnement.

**Engin explosif improvisé (EEI) placé dans un véhicule**      **Vehicle-borne IED (VBIED) (2014) (3.305)**

Engin explosif improvisé muni d'un dispositif de mise à feu, qui est distribué par un quelconque véhicule terrestre de petite taille (p.ex. voiture de tourisme, motocyclette, cyclomoteur, bicyclette, etc.) destiné à cacher les explosifs, ou qui est caché dans un tel véhicule.

**Engin explosif improvisé (EEI) à plateau de pression**      **Pressure-plate IED (PPIED) (2014) (3.214)**

Engin explosif improvisé dans lequel un dispositif de déclenchement est actionné lorsqu'un objet vient fermer un circuit sous l'effet d'une pression qui est appliquée ou relâchée dans une direction prédéterminée. De nombreux engins explosifs improvisés à plateau de pression explosent lorsque les plateaux de pression sont comprimés par le poids de véhicules ou de soldats en mouvement.

**Engin explosif improvisé (EEI) radiocommandé**      **Radio-controlled IED (RCIED) (2014) (3.236)**

Engin explosif improvisé mis à feu par voie électronique sans fil au moyen d'un émetteur et d'un récepteur (p.ex. un appareil de radiocommunication, un téléphone cellulaire, un téléphone sans fil, un récepteur d'appel de personnes, etc.).

**Engin explosif improvisé (EEI) à retardement**      **Time-activated IED (2014) (3.292)**

Engin explosif improvisé dans lequel un commutateur entre en fonctionnement au bout d'une durée prédéterminée. Ce type d'engin est largement utilisé contre les infrastructures.

**Engin non explosé (ENE)**      **Unexploded Ordnance (UXO) (3.299)**  
Voir Munition non explosée (MNE)

**Engin travaillant par intrusion**      **Intrusive machine (2007) (3.155)**

Dans le contexte de l'**action contre les mines**, ce terme fait référence aux **engins** conçus pour être utilisés à l'intérieur d'une **zone dangereuse**, tandis que le terme « **engin ne travaillant pas par intrusion** » fait référence aux engins conçus pour fonctionner depuis une **zone dépolluée ou connue pour être sûre** et dont l'**outil mécanique** est à l'œuvre à l'intérieur de la **zone dangereuse**.

**Enquête d'impact**      **Impact survey (2009) (3.141)**

Évaluation de l'impact socioéconomique de la présence confirmée ou soupçonnée de **mines** et de **REG** ; elle est destinée à faciliter la planification et l'établissement des priorités des programmes et projets d'**action contre les mines**.

**Enquête non technique**      **Non-technical Survey (2013) (3.200)**

Désigne la collecte et l'analyse de données, effectuées sans intervention technique, concernant la présence, le type, la distribution et l'environnement d'une contamination par des mines et/ou REG. L'enquête non technique vise, par la fourniture d'éléments de preuve, à mieux délimiter la présence ou l'absence d'une contamination par les mines et/ou REG et à faciliter les processus de prise de décisions et d'établissement des priorités en matière de remise à disposition des terres.

**Enquête technique**

**Technical survey (2013) (3.287)**

Désigne la collecte et l'analyse de données, effectuées au moyen d'interventions techniques appropriées, concernant la présence, le type, la distribution et l'environnement d'une contamination par des mines et/ou REG. L'enquête technique vise, par la fourniture d'éléments de preuve, à mieux délimiter la présence ou l'absence d'une contamination par les mines et/ou REG et à faciliter les processus de prise de décisions et d'établissement des priorités en matière de remise à disposition des terres.

**Ensemble**

**Ensemble (3.85)**

Collection de vêtements de protection à porter par mesure de précaution.

**Entretien collectif**

**Group interview (2009) (3.120)**

Conduite d'une entrevue formelle avec un groupe d'**informateurs clés** comprenant des femmes et des hommes issus d'une communauté touchée afin de déterminer quel sera le champ de l'enquête au sein de cette communauté.

**Environnement**

**Environment (3.86)**

Milieu dans lequel une organisation intervient, y compris l'air, l'eau, la terre, les ressources naturelles, la faune, la flore et les êtres humains, ainsi que leurs relations d'interdépendance. [Adapté d'ISO 14001:2004 (E)]

**Équipement**

**Equipment (3.93)**

Dispositif physique, mécanique, électrique et/ou électronique servant à rendre plus performantes les activités, les procédures et les pratiques de l'homme.

**Équipement individuel de protection (EIP)**

**Personal Protective Equipment (PPE) (3.207)**

Tout équipement ou vêtement conçu pour offrir une protection, qui est destiné à être porté ou tenu par les employés au travail et qui les protège contre un ou plusieurs **risques** menaçant leur **sécurité** ou leur **santé**.

**Essai**

**Trial (3.295)**

Série de **tests** organisés de façon systématique dont les résultats individuels donnent lieu à l'évaluation globale d'un composant, d'un **équipement** ou d'un système.

**Estimation des investissements**

**Investment appraisal (3.156)**

Processus de définition des objectifs pour les dépenses lors duquel on identifie d'autres façons d'atteindre ces objectifs et on évalue la façon la plus rentable d'investir.

**Établissement des priorités**

**Priority-setting (2009) (3.219)**

Processus visant à décider quelles sont les activités qui devraient être entreprises en premier lieu compte tenu des ressources et du temps limités. L'établissement des priorités s'applique à tous les aspects de l'action contre les mines (ERM, remise à disposition des terres, destruction des stocks et plaidoyer).

**Étude de faisabilité**

**Feasibility study (FS) (3.105)**

Étude destinée à établir la faisabilité d'une expression des fonctionnalités en termes de techniques, de coûts et de temps.

**Étude des risques**

**Risk assessment (3.252)**

Processus global comprenant l'**analyse des risques** et l'**évaluation des risques**. [Adapté d'ISO Guide 51:1999(E)]

**Étude d'impact**

Voir Enquête d'impact

**Impact survey/Landmine Impact Survey (LIS) (3.141)**

**Étude préliminaire**

Étude qui donne une indication sur la faisabilité d'une idée en termes de possibilités techniques et de coûts.

**Preliminary study (3.215)**

**Évaluation**

Analyse d'un résultat ou d'une série de résultats visant à déterminer, sur les plans quantitatif et qualitatif, l'**efficacité** et la valeur d'un logiciel, d'un composant, d'un **équipement** ou d'un système dans l'environnement dans lequel il fonctionnera.

**Evaluation (2009) (3.95)**

Note : Cette définition s'applique dans le cadre des évaluations et des tests d'équipement.

Évaluation, aussi systématique et objective que possible, d'un projet en cours ou achevé, d'un programme ou d'une politique, de sa conception, de sa mise en œuvre et des résultats. Le but est de déterminer la pertinence et l'accomplissement des objectifs, l'efficacité au niveau du développement, l'efficacité, l'impact et le caractère durable. Une évaluation devrait fournir des informations qui soient crédibles et utiles afin de permettre l'intégration des enseignements tirés dans le processus décisionnel des destinataires comme des donateurs

Note : Définition extraite de « Principes pour l'évaluation de l'assistance au développement », Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), DAC. 1991.

Processus qui vise à déterminer aussi exhaustivement et objectivement que possible le bien-fondé ou l'intérêt d'une intervention.

Note : Le mot « objectivement » exprime le besoin de mener une analyse équilibrée qui reconnaît les partis pris et concilie les points de vue des parties prenantes (tous ceux qui sont intéressés ou impliqués dans les programmes, y compris les bénéficiaires, qui sont les principales parties prenantes) en ayant recours à différentes sources et méthodes.

Note : L'évaluation est considérée comme un exercice à caractère stratégique.

Note : Cette définition s'applique dans le cadre des programmes (voir le manuel de l'UNICEF sur la politique et la programmation).

**Évaluation de l'impact sur l'environnement**

Dans le contexte de l'action contre les mines, désigne le processus visant à identifier, prévoir, évaluer et atténuer les effets biophysiques, sociaux et environnementaux des activités de l'**action contre les mines** avant que des décisions et des engagements ne soient pris.

**Environmental Impact Assessment (EIA) (2007) (3.90)**

**Évaluation des risques (action contre les mines)**

Processus basé sur l'**analyse des risques**, ayant pour objectif de déterminer si l'on a atteint la limite de **risque admissible** [Adapté d'ISO Guide 51:1999 (E)]

**Risk evaluation (3.253)**

**Évaluation générale de l'action contre les mines**

Processus continu permettant d'obtenir un inventaire complet de tous les emplacements signalés et/ou soupçonnés de contamination par les **mines** ou les **REG**, des quantités et types d'**engins explosifs**, des informations relatives aux caractéristiques locales du terrain, de la végétation et du climat, ainsi qu'une estimation de l'ampleur et de l'**impact** du problème causé par les mines ou les REG sur les individus, les communautés et le pays.

**General Mine Action Assessment (GMAA) (2003) (3.115)**

**Évaluation post-dépollution**

**Post-clearance assessment (2009) (3.210)**

Enquêtes visant à évaluer l'efficacité et l'efficience de la **planification**, de l'**établissement des priorités** et des processus de mise en œuvre de l'action contre les mines dans le but d'améliorer la productivité et l'efficacité de l'action contre les mines, de superviser l'utilisation post-dépollution de la terre, de garantir la clarté, la transparence et la bonne exécution des procédures d'établissement des priorités et d'aider à identifier les problèmes auxquels les communautés sont confrontées pour transformer les extrants de l'action contre les mines (par exemple, les terres dépolluées) en effets durables sur le développement.

**Événement préjudiciable**

**Harmful event (2004) (3.125)**

Circonstance au cours de laquelle une **situation dangereuse** cause un préjudice.  
[Adapté d'ISO guide 51:1999 (E)].

**Excavation**

**Excavation (2009) (3.96)**

Procédure consistant à creuser le sol, employée lors des activités de déminage/dépollution pour détecter ou confirmer la présence de mines et/ou de REG se trouvant sous la surface du sol.

**Exempt de mines**

**Mine free (2004) (3.180)**

Terme en usage pour désigner une zone qui a été certifiée comme dépolluée jusqu'à une profondeur définie. Peut aussi être appliqué à un pays ou une zone qui n'a pas connu de problème de contamination par des mines.

**Exigence générique**

**Generic requirement (3.116)**

Caractéristiques environnementales et de performance qui sont communes à toutes les utilisations envisagées d'un **équipement** donné.

**Exigence locale**

**Local requirement (3.163)**

Performances et caractéristiques d'un **équipement** donné tenant compte des contraintes environnementales et des procédures et exigences opérationnelles locales.

**Exploration ciblée**

**Targeted investigation (2013) (3.285)**

Examen entrepris au cours de l'enquête technique de certaines zones à l'intérieur d'une **ZSD** et/ou d'une **ZDC** qui sont plus susceptibles que d'autres de contenir des mines et/ou des REG.

**Exploration systématique**

**Systematic investigation (2013) (3.284)**

Application systématique du processus d'**enquête technique** dans une **ZSD** et/ou une **ZDC**. Elle est généralement utilisée lorsque la **ZSD** et/ou la **ZDC** dont il est question n'incluent aucune zone qui soit plus susceptible qu'une autre de contenir des mines et/ou des **REG**.

**Explosif**

**Explosive (3.101)**

Substance ou mélange de substances qui, sous l'influence d'actions extérieures, peut libérer dans un temps très court de l'énergie sous forme de gaz et de chaleur. [AAP-6]

**Explosif artisanal**

**Home Made Explosive (2014) (3.134)**

Substance explosive fabriquée à partir d'une combinaison de produits disponibles dans le commerce.

**Expression des fonctionnalités**

**Statement of Tasks and Outputs (STO) (2004) (3.275)**

Document qui exprime les besoins des **utilisateurs** en termes généraux et présente les fonctions de l'équipement et ses caractéristiques principales en mettant l'accent sur les résultats à obtenir plutôt que sur la manière d'y parvenir, afin de permettre d'examiner de manière approfondie toutes les solutions possibles.

**Extrant**

**Output (2009) (3.203)**

Dans le contexte de l'**évaluation de l'action contre les mines**, désigne les produits, les moyens de production et les services qui découlent d'une intervention d'action contre les mines. Les extrants peuvent aussi englober les changements apportés par l'intervention qui contribueront à la réalisation des **effets** visés (par exemple le renforcement des capacités locales).

**[ F ]**

**Facteurs environnementaux**

**Environmental factors (3.88)**

Facteurs liés à l'environnement qui influent sur la propagation de l'odeur dégagée par une **mine**, sur la **détection** d'une odeur cible ou sur la capacité des hommes et des chiens à travailler efficacement et en toute sécurité (par exemple le vent, la pluie, la température, l'humidité, l'altitude, le soleil et la végétation). (Définition valable uniquement dans le cadre de l'utilisation des **chiens détecteurs d'explosifs de mines**.)

**Fiabilité**

**Reliability (3.246)**

Aptitude d'un **équipement**, d'un composant ou d'un sous-composant à réaliser une fonction requise, dans des conditions déterminées et dans un laps de temps donné.

**Force majeure**

**Force majeure (2009) (3.108)**

Clause habituelle d'un **contrat** libérant les deux parties de toute responsabilité ou obligation lorsque survient un événement ou circonstance extraordinaire indépendant de la volonté des parties contractantes.

**Formulation de concept**

**Concept formulation (3.47)**

Première étape du processus **d'approvisionnement**, qui couvre la période allant de l'émergence de l'idée au rapport initial des besoins opérationnels.

**Fragmentation secondaire**

**Secondary fragmentation (3.262)**

Lors d'une **explosion**, fragmentation qui ne fait pas partie du fonctionnement normal de la **mine** ou du **REG**.

**Fusée**

**Fuze (3.110)**

Allumeur

Dispositif amorçant une chaîne de **mise de feu**. [Adapté d'AAP-6]

**[ G ]**

**Géoréférencement**

**Georeferencing (3.117)**

Processus par lequel des coordonnées graphiques, ou toute autre source indirecte de référencement, sont ajoutées à des tableaux de données, permettant d'effectuer de façon simple une comparaison, un regroupement et une analyse d'ensemble de données disparates sur la base de positions géographiques identiques.

**Gestion de la qualité (GQ)**

**Quality Management (QM) (2004) (3.235)**

Activités coordonnées destinées à orienter et contrôler un organisme s'agissant de la **qualité**. [Adapté d'ISO 9000:2000]

**Gestion de projet**

**Project management (2004) (3.224)**

Processus par lequel un projet est mené à son terme.

[ 1 ]

**Impact**

**Impact (2009) (3.139)**

Dans le contexte de l'évaluation de l'action contre les mines, désigne le niveau des difficultés sociales et économiques éprouvées par la communauté en raison du préjudice ou du risque de préjudice dû aux mines, aux REG et aux zones dangereuses.

Note : L'**impact** est la résultante :

- a) de la présence d'un danger lié aux mines et aux REG dans la communauté ;
- b) du **risque inadmissible** qui découle de l'utilisation d'infrastructures telles que routes, marchés, etc. ;
- c) du risque inadmissible associé à des activités de subsistance telles que l'usage de terrains agricoles, de points d'eau, etc. ;
- d) du nombre de victimes d'**incidents de mines** et de **REG** au cours des deux dernières années.

Note : Dans le contexte de l'évaluation de l'action contre les mines, ce terme désigne les effets à long terme, positifs et négatifs, primaires et secondaires, d'une intervention directe ou indirecte, intentionnelle ou non. Le terme « résultat final » peut aussi être utilisé.

**Impact environnemental**

**Environmental impact (2006) (3.89)**

Toute modification de l'**environnement**, qu'elle soit positive ou négative, provoquée totalement ou partiellement par les **aspects environnementaux** d'une organisation.

[Adapté d'ISO 14001:2004 (E)]

**Incident**

**Incident (2004) (3.143)**

Événement donnant lieu à un **accident** ou susceptible d'entraîner un accident.

**Incident de dépollution**

**Demining incident (3.65)**

Incident survenu sur un **site de dépollution** à cause d'une **mine** ou d'un **REG** (voir **incident dû à une mine**).

**Incident dû à une mine**

**Mine Incident (3.184)**

Incident survenu **en dehors** d'un site de dépollution en raison d'une **mine** ou d'un **REG** (voir **incident de déminage/dépollution**).

**Informateurs clés**

**Key informants (2009) (3.157)**

Hommes, femmes ou enfants possédant une connaissance relativement bonne des zones dangereuses situées à l'intérieur et à proximité de leur communauté.

Note : Les informateurs clés peuvent inclure, par exemple, des responsables communautaires, des individus touchés par les mines, des enseignants, des chefs religieux, etc.

**Information fiable  
(action contre les mines)**

**Reliable (mine action) information  
(2009) (3.247)**

Information considérée comme acceptable par l'**autorité nationale de l'action contre les mines** pour la conduite des opérations de **déminage/dépollution**.

**Inspection**

**Inspection (2004) (3.146)**

Observation, mesure, examen, test, **évaluation** ou estimation d'un ou plusieurs composants d'un produit ou d'un service pour le ou les confronter à des exigences prescrites de manière à en déterminer la conformité.

**Inspection post-dépollution**

**Post-clearance inspection (2004) (3.211)**

Dans le contexte du déminage humanitaire, ce terme se réfère aux procédures de mesure, d'examen, de test ou de toute autre comparaison d'un échantillon de terre dépolluée avec les exigences en matière de dépollution afin de vérifier que celles-ci ont été respectées.



**Intégration de l'action contre les mines et du développement**  
**(lier l'action contre les mines et le développement)**

**Integrated mine action and development**  
**(linking mine action and development) (2009) (3.149)**

- (1) Efforts pour augmenter les bénéfices de l'action contre les mines sur le développement socio-économique et la réduction de la pauvreté, en particulier dans les contextes où la contamination par les mines terrestres et les REG entrave la reconstruction et le développement post-conflit.
- (2) Efforts déployés par les acteurs de développement travaillant dans les organisations d'action contre les mines pour promouvoir activement le développement dans les communautés et les régions touchées par les mines ou les REG.

**Intégration des questions liées à l'égalité homme-femme**

**Gender mainstreaming (2009) (3.113)**

Processus d'évaluation des incidences différentes pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques et les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à intégrer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la supervision et l'évaluation des politiques et programmes dans tous les domaines, politique, économique et social, de façon que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse persister. [Adapté d'UNMAT, 2005]

**Interchangeabilité**

**Interchangeability (3.151)**

Dans le contexte de l'**action contre les mines** et s'agissant de l'**approvisionnement** en équipements, désigne une situation où deux ou plusieurs **équipements** possèdent des caractéristiques fonctionnelles et physiques telles que leur performance et leur durabilité sont équivalentes et qu'ils peuvent être utilisés les uns à la place des autres sans qu'il soit nécessaire de les modifier ou de modifier des éléments contigus sauf pour le réglage, et sans qu'il soit nécessaire de choisir l'un d'eux parce qu'il convient mieux ou fait preuve d'une meilleure performance.

[ L ]

**Lettre d'accord**

**Letter of agreement (2004) (3.160)**

Forme simplifiée de contrat qui énonce les fondements de l'accord sans y inclure tous les détails. Elle peut être utilisée avant l'établissement d'un contrat en bonne et due forme ou, dans certains cas, à la place d'un tel contrat.

**Liaison avec les communautés**

**Community liaison (2009) (3.45)**

**Liaison avec les communautés pour l'action contre les mines** **Community mine action liaison**

Liaison avec des hommes et des femmes des communautés touchées par des **mines** ou des **REG** afin d'échanger des informations sur la présence et l'**impact** des **mines** et des **REG**, d'établir une communication bilatérale avec les programmes d'action contre les mines et de mettre au point des stratégies de **réduction des risques**. La liaison avec les communautés vise à garantir que les différents besoins et priorités des communautés sont au cœur de la planification, de la mise en œuvre et de la **supervision** des opérations d'action contre les mines.

Note : La liaison avec les communautés locales se fonde sur un échange d'informations et fait participer hommes, femmes et enfants des communautés à la prise de décisions (avant, pendant et après le **déminage/dépollution**) afin d'établir des priorités pour l'action contre les mines. Les programmes d'action contre les mines visent l'intégration, s'efforcent de se concentrer sur la communauté et d'assurer ainsi une participation maximale de la part de tous les secteurs de la communauté, notamment dans la planification, la mise en œuvre, la supervision et l'**évaluation** conjointes des projets.

Note : La liaison avec les communautés a aussi pour objectif d'élaborer des stratégies intérimaires provisoires précises en matière de sécurité, en encourageant les changements de comportement au niveau individuel et communautaire. Ces stratégies sont conçues pour atténuer l'impact des mines et REG sur les individus et les communautés jusqu'à ce que les objets eux-mêmes soient enlevés.

**Licence**

**Licence (2004) (3.161)**

Dans le contexte de l'action contre les mines, désigne un certificat délivré par une **autorité nationale de l'action contre les mines** concernant la capacité ou l'aptitude d'une installation. Par exemple, un site de démolition peut détenir une licence limitant la quantité de certains explosifs et une zone de stockage d'explosifs peut détenir une licence interdisant le stockage de certains types de munitions ou limitant leur quantité. Les **organisations de déminage/dépollution** reçoivent, quant à elles, une **accréditation** organisationnelle ou opérationnelle obtenue auprès d'un organisme d'accréditation agréé par une autorité nationale de l'action contre les mines.

**Lier l'action contre les mines et le développement (LAMD)**

**Linking Mine Action with Development (LMAD) (2009) (3.162)**

Voir Intégration de l'action contre les mines et du développement

**Lieu de travail**

**Workplace (3.313)**

Tout endroit où des employés doivent se trouver ou se rendre en raison de leurs activités professionnelles et qui se trouve sous le contrôle direct ou indirect de l'employeur. [BIT R164]

**Lutte antimines**

**Mine action (3.176)**

Voir Action contre les mines

**Lutte contre les engins explosifs improvisés (C-EID)** **Counter IED (2014) (3.55)**

Ensemble des efforts collectifs déployés à tous les niveaux dans le but de mettre en échec un système d'engins explosifs improvisés (EEI) de manière à réduire ou éliminer les effets de toutes formes d'engins explosifs improvisés utilisés contre les forces amies et les non-combattants selon la mission.

[ M ]

**Maintenabilité**

**Maintainability (2009) (3.167)**

Aptitude d'un équipement, d'un composant ou d'un sous-composant à être maintenu en état ou restauré dans des conditions d'emploi indiquées lorsque l'entretien est réalisé par un personnel ayant un niveau de compétence défini, dans des conditions données et au moyen de procédures et de ressources prescrites.

**Maître d'œuvre/entrepreneur**

**Contractor (2009) (3.51)**

Toute organisation (gouvernementale, non gouvernementale ou commerciale) engagée par contrat pour entreprendre une activité d'action contre les mines. La partie responsable au titre du contrat de l'exécution de celui-ci est appelée « maître d'œuvre/entrepreneur principal ». Les autres organisations et parties que le maître d'œuvre/entrepreneur principal mandate pour exécuter des composantes du contrat sont appelées « sous-traitants ». Les sous-traitants sont tenus responsables envers le maître d'œuvre/entrepreneur principal et non envers le mandant.

**Mandant**

**Principal (2004) (3.218)**

Organe qui en mandate un autre pour entreprendre une activité requise d'action contre les mines. Le donneur d'ordre peut être un **donateur**, une **autorité nationale de l'action contre les mines**, une organisation agissant au nom de l'autorité nationale, une organisation commerciale ou toute entité qui désire faire conduire une action contre les mines et qui engage par contrat une organisation d'action contre les mines pour le faire.

**Marquage**

**Marking (3.168)**

Mise en place de mesures ou d'un ensemble de mesures visant à indiquer l'emplacement d'un **danger** ou le périmètre d'une **zone dangereuse**. Peut inclure l'emploi de panneaux indicateurs, de marques de peinture ou la pose de barrières physiques.

**Matériau ne provoquant pas d'étincelles**

**Non-sparking material (2004) (3.199)**

Matériau qui ne provoque pas d'étincelles lorsqu'il est frappé par un outil ou une pierre ou lorsqu'il frappe lui-même une surface dure.

**Matériel informatique**

**Hardware (3.123)**

Équipement physique, par opposition à un **logiciel**.

**Matériels explosifs**

**Explosive materials (3.97)**

Composants principaux ou secondaires, tel que les **détonateurs** et les **amorces**, utilisés par les **organisations de déminage/dépollution** et contenant des explosifs ou réagissant comme un explosif.

**Mécanisme d'autodestruction**

**Self-destruction mechanism (2009) (3.263)**

Mécanisme à fonctionnement automatique intégré à la munition, qui est ajouté au mécanisme initial de mise à feu de la munition et qui assure la destruction de la munition à laquelle il est intégré. [CASM]

**Mémorandum d'entente**

**Memorandum of Understanding (MOU)**

Protocole d'entente

**(3.173)**

Document servant à faciliter une situation ou une opération lorsqu'il n'est pas prévu de créer des droits et des obligations explicites au titre du droit international, mais qu'il s'agit d'exprimer des engagements importants de manière non contraignante.

**Mesure de protection**

**Protective measure (3.226)**

Moyens utilisés pour réduire un **risque**. [Adapté d'ISO Guide 51:1999(E)]

**Mine**

**Mine (3.174)**

**Engin** conçu pour être placé sous ou sur le sol ou une autre surface, ou à proximité, et pour exploser du fait de la présence, de la proximité ou du contact d'une personne ou d'un véhicule. [CIMAP]

**Mine antipersonnel**

**Anti-personnel Mine (APM) (3.15)**

**Mine** conçue pour exploser du fait de la présence, de la proximité ou du contact d'une personne et destinée à mettre hors de combat, blesser ou tuer une ou plusieurs personnes.

Note : Les mines conçues pour exploser du fait de la présence, de la proximité ou du contact d'un véhicule et non d'une personne, qui sont équipées de dispositifs antimanipulation, ne sont pas considérées comme des mines antipersonnel du fait de la présence de ce dispositif. [CIMAP]

**Munition**

**Munition/Ammunitions (3.195)**

Dispositif complet chargé de produits **explosifs**, propulsifs, pyrotechniques, d'amorçage ou encore d'agents nucléaires, biologiques ou chimiques, utilisé dans le cadre d'opérations militaires, y compris des **destructions**. [AAP-6]

Note : En anglais, le mot « munitions » (au pluriel) peut désigner non seulement des munitions, mais aussi des armes et des équipements militaires.

**Munition d'exercice**

**Drill munition (2005) (3.81)**

Réplique d'une **munition** spécifiquement conçue pour les démonstrations, les entraînements et l'instruction.

**Munition explosive abandonnée (MEA)**

**Abandoned Explosive Ordnance (AXO)  
(2005) (3.2)**

**Munition explosive** qui n'a pas été employée dans un conflit armé, qui a été laissée derrière soi ou jetée par une partie à un conflit armé et qui ne se trouve plus sous le contrôle de la partie qui l'a laissée derrière soi ou jetée. Une munition explosive abandonnée a pu être amorcée, munie d'une fusée, armée ou préparée de quelque autre manière pour être employée. [Protocole V CCAC].

**Munition inerte**

**Inert (3.144)**

**Munition** ne contenant pas **d'explosifs**, de pièces pyrotechniques, ou de substances ou composés **lacrymogènes**, radioactifs, chimiques ou biologiques, ni aucune autre substance toxique.

Note : Une **munition inerte** se distingue d'une munition **d'exercice** du fait qu'elle n'a pas nécessairement été conçue exclusivement à des fins d'instruction. L'état inerte d'une munition peut résulter d'une démilitarisation ou de toute autre procédure visant à éliminer tout élément ou substance **dangereux**. L'état inerte est aussi l'état d'une munition en cours de fabrication avant l'introduction d'explosifs, d'éléments ou de substances dangereux.

**Munitions lacrymogènes**

**Lachrymatory ammunition (3.158)**

Les **munitions** lacrymogènes contiennent des composés chimiques conçus pour produire une incapacité en provoquant des larmes ou une inflammation des yeux durant un laps de temps déterminé.

**Munition non explosée (MNE)**

**Unexploded Ordnance (UXO) (3.299)**

Voir Engin non explosé (ENE)

Munition explosive qui a été amorcée, munie d'une fusée, armée ou préparée de quelque autre manière pour être employée. Au préalable, elle a pu être tirée, larguée, lancée ou projetée et demeure non explosée à cause d'un mauvais fonctionnement, à dessein ou pour toute autre raison.

**[ N ]**

**Neutralisation et destruction des explosifs (NEDEX)**

**Explosive Ordnance Disposal (EOD) (3.99)**

Ensemble des opérations qui consistent à **détecter**, identifier, évaluer, **mettre hors d'état de fonctionner**, enlever et **neutraliser** des engins explosifs. La neutralisation et la destruction des explosifs peuvent être entreprises :

- a) dans le cadre d'une **dépollution** de routine, lors de la découverte de **REG** ;
- b) pour détruire des REG découverts en dehors de **zones dangereuses** (il peut s'agir d'un seul REG ou d'un plus grand nombre de REG découverts dans une zone déterminée) ; ou
- c) pour éliminer des **engins explosifs** qui sont devenus dangereux par détérioration, endommagement ou lors d'une tentative de **destruction**.

**Neutralisation logistique**

**Logistic disposal (2004) (3.164)**

Dans le contexte de l'**action contre les mines**, désigne l'enlèvement par divers moyens de **munitions** et **d'explosifs** se trouvant dans un **stock** (sans qu'il y ait nécessairement **destruction**). La neutralisation logistique peut exiger ou non l'emploi d'une procédure de mise hors d'état de fonctionner.

**Neutraliser/désarmer/sécuriser**

**Neutralise (3.198)**

Remettre en place des dispositifs de sécurité tels que des goupilles ou des cales dans un engin **explosif** pour empêcher l'**allumeur** de fonctionner.

Note : L'objet en question n'est pas sans danger pour autant, car si on enlève ces dispositifs, il redevient immédiatement actif (voir **Désamorcer**).

Note : Une **mine** est dite neutralisée quand, en agissant de l'extérieur, on l'a rendue incapable d'exploser au passage d'une cible, bien que sa manipulation puisse encore être dangereuse. [AAP-6]

**Non-conformité critique**

**Critical non-conformity (2004) (3.56)**

Au cours d'une **inspection**, le fait qu'une unité de superficie de terrain de 1 m<sup>2</sup> ne réponde pas aux exigences requises en matière de **dépollution**. Les NILAM identifient deux types de non-conformité critique :

- a) la découverte d'une mine ou d'un REG ; et
- b) toute autre non-conformité critique telle que définie par une autorité nationale de l'action contre les mines.

**Normalisation européenne (NE)**

**European normalisation (EN) (2005) (3.94)**

Voir **CEN** (Comité européen de normalisation)

**Norme**

**Standard (3.270)**

Une norme est un accord documenté contenant des spécifications techniques et d'autres critères précis à utiliser systématiquement comme règles, lignes directrices ou définitions de caractéristiques de manière à garantir l'aptitude à l'emploi de matériaux, produits, procédés et services.

Note : Les Normes de l'action contre les mines visent à améliorer la sécurité et l'efficacité de l'action contre les mines en encourageant les procédures et les pratiques adaptées aussi bien au niveau du commandement que du terrain. Pour être efficaces, ces normes doivent être quantifiables, réalisables et vérifiables.

**Normes internationales de l'action contre les mines (NILAM)**

**International Mine Action Standards (IMAS) (2009) (3.153)**

Documents élaborés par l'ONU au nom de la communauté internationale, qui visent à améliorer la sécurité, la qualité et l'efficacité de l'action contre les mines en formulant des recommandations, en établissant des principes et, dans certains cas, en définissant des exigences et des spécifications internationales.

Note : Ces documents créent un cadre de référence qui incite et, dans certains cas, oblige les commanditaires et les responsables de programmes et de projets d'action contre les mines à atteindre et démontrer des niveaux convenus d'efficacité et de **sécurité**.

Note : Les NILAM créent une terminologie commune et proposent un cadre et des règles de traitement des données qui permettent l'échange libre d'informations importantes. Cet échange profite à d'autres programmes et projets et favorise la mobilisation, l'établissement des priorités et la gestion des ressources.

**Numéro d'identification de tâche**

**Task identification number (ID) (3.286)**

Numéro unique employé pour désigner une **zone dangereuse**. Les numéros d'identification de tâche sont attribués par l'**Autorité nationale l'action contre les mines**.

[ O ]

**Odeur**

Emanation particulière.

**Scent (3.261)**

**Opérations de déminage/dépollution  
mécanique**

Désigne l'utilisation d'**engins** lors d'opérations de déminage/dépollution. Il peut s'agir d'un **engin** seul faisant appel à un unique **outil mécanique**, d'un engin seul faisant appel à divers outils ou de nombreux engins faisant appel à divers outils.

**Mechanical demining operations  
(2007) (3.170)**

**Organe d'accréditation**

Organe relevant normalement de l'**Autorité nationale de l'action contre les mines**, responsable de la gestion et de la mise en œuvre du système national d'**accréditation**.

**Accreditation body (3.7)**

**Organe de supervision**

Organe relevant normalement de l'**Autorité nationale de l'action contre les mines**, responsable de la gestion et de la mise en œuvre du système national de supervision.

**Monitoring body (3.192)**

**Organe d'inspection**

Organisation qui mène au nom de l'**Autorité nationale de l'action contre les mines** le contrôle de qualité (CQ) après une dépollution, en appliquant les procédures d'**échantillonnage** aléatoire ou d'autres méthodes d'**inspection** appropriées et reconnues.

**Inspection body (3.147)**

**Organisation de déminage/de dépollution** **Demining organisation (3.66)**

Désigne toute organisation (organisation gouvernementale, ONG ou entité militaire ou commerciale) responsable de l'exécution des projets ou travaux de déminage/dépollution. Les organisations de déminage/dépollution peuvent être des maîtres d'œuvre/entrepreneurs, des sous-traitants, des consultants ou des agents/mandataires.

**Organisation de destruction**

Désigne toute organisation (organisation gouvernementale ou entité militaire ou commerciale) chargée de mettre en œuvre des projets ou des activités de **destruction de stocks**. L'organisation de destruction peut être un maître d'œuvre/entrepreneur, un sous-traitant, un consultant ou un agent/mandataire.

**Destruction organisation (2004) (3.73)**

**Organisation d'éducation au risque  
des mines (ERM)**

**Organisation d'éducation au danger  
des mines**

Toute organisation, gouvernementale, non gouvernementale ou de la société civile (par exemple des associations de femmes, des organisations de jeunesse, les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, etc.), toute société commerciale et tout personnel militaire (y compris les forces de maintien de la paix) chargés de la mise en place de projets ou de missions d'ERM. L'organisation chargée de l'ERM peut être un maître d'œuvre/entrepreneur, un sous-traitant, un consultant ou un agent/mandataire. Le terme de « sous-traitant en ERM » se réfère à un élément d'une organisation, quelle que soit son appellation, qui est accrédité pour conduire une ou plusieurs activités d'ERM telles que des projets d'information au public, des projets d'éducation dans les écoles ou l'évaluation de projets de liaison avec les communautés.

**MRE organisation (2009) (3.193)**

**Organisation d'action contre les mines**

Se rapporte à toute organisation (gouvernementale, militaire, commerciale, ONG, société civile) chargée de la mise en œuvre de projets et de missions d'action contre les mines. Une organisation d'action contre les mines peut être un **entrepreneur** principal, un sous-traitant, un consultant ou un mandataire.

**Mine action organisation (2009) (3.179)**

**Organisation internationale de normalisation (ISO)**

**International Organisation for Standardisation (ISO) (3.154)**

Note : Fédération mondiale regroupant les organes nationaux de plus de 130 pays. Ses activités aboutissent à des accords internationaux publiés sous forme de **normes et de guides** ISO. L'ISO est une organisation non gouvernementale qui élabore des normes sur la base du volontariat, bien que certaines d'entre elles (principalement celles ayant trait à la **santé**, la **sécurité** et l'environnement) aient été adoptées par de nombreux pays comme partie intégrante de leur législation. L'Organisation traite de l'ensemble des activités humaines ; par conséquent, de nombreuses tâches et processus qui contribuent à l'**action contre les mines** sont abordés dans une norme ISO. On trouvera une liste des normes et des guides ISO dans le catalogue de l'Organisation. Voir le site Internet [www.iso.ch/infoe/catinfo/html](http://www.iso.ch/infoe/catinfo/html)

Note : Les normes révisées de l'action contre les mines ont été élaborées de façon à être compatibles avec les normes et les guides ISO. Adopter la présentation et les termes ISO offre de grands avantages : une homogénéité du support, l'emploi d'une terminologie reconnue sur le plan international et une acceptation plus large de la part des organisations internationales, nationales et régionales, habituées aux normes et aux guides ISO.

**Outils mécaniques**

**Mechanical tools (2007) (3.171)**

Composants fixés à un **engin** tels que les fléaux, les fraiseuses, les tamiseurs, les rouleaux, les excavateurs, les charrues, les aimants etc. Un engin peut être équipé d'un certain nombre d'**outils** différents, qui peuvent être fixes ou interchangeables.

**[ P ]**

**Panneau de bois aggloméré**

**Particle board (2009) (3.205)**

Panneau constitué de petits morceaux de bois fixés ensemble, souvent utilisés pour tester la pénétration dans le sol des **machines de déminage/dépollution**.

**Panneau indicateur de danger**

**Hazard sign (3.130)**

Panneau manufacturé permanent qui, placé au sein d'un **système de marquage**, est destiné à alerter le public sur la présence de **mines** ou de **REG**.

**Panneau indicateur de mines**

**Mine sign (3.188)**

Panneau qui, placé au sein d'un **système de marquage**, est destiné à alerter le public sur la présence de **mines**.

**Partenaire dans l'éducation au risque des mines (ERM)**

**MRE partner (2004) (3.194)**

Institution ou mandataire qui, à l'intérieur d'une communauté touchée par des mines, est en mesure de travailler avec une organisation d'ERM afin de faciliter, établir ou mettre en œuvre un projet d'ERM.

**Personnel de soutien médical**

**Medical support staff (2009) (3.172)**

Employés (hommes ou femmes) d'**organisations de déminage/dépollution** désignés, formés et équipés pour prodiguer les premiers soins et les soins médicaux complémentaires aux **démineurs** blessés lors d'un **accident**.

**Pertinence**

**Relevance (2009) (3.245)**

Dans le contexte de l'évaluation de l'action contre les mines, désigne le niveau d'adéquation des objectifs d'un projet, d'un programme ou d'une politique avec les exigences des bénéficiaires, les besoins propres au pays considéré, les priorités globales et les politiques des **donateurs**.

**Petite bombe explosive non explosée**

**Unexploded bomblet (2009) (3.298)**

Bombe explosive de petite taille qui a été dispersée ou relâchée par un lanceur ou qui s'en est séparée de toute autre manière et qui aurait dû exploser mais ne l'a pas fait. [CASM]

**Phosphore blanc**

**White phosphorous (WP) (2004) (3.312)**

Agent chimique qui, au contact de l'air, prend un régime de combustion créant un écran de fumée (avec de graves effets antipersonnel pour les personnes qui entrent en contact direct avec le phosphore).

**Pièce témoin**

**Recognition piece (2004) (3.241)**

Pièce métallique qui est placée sous des objets de test pour les rendre détectables avec un détecteur de métal.

**Piège**

**Booby trap (3.24)**

Dispositif, **explosif** ou non, ou tout autre objet placé intentionnellement pour faire des victimes lors du déplacement d'un objet en apparence inoffensif ou de l'accomplissement d'un geste normalement sans danger. [Adapté d'AAP-6]

**Plaidoyer/Défense de la cause**

**Advocacy (3.8)**

Dans le contexte de l'**action contre les mines**, désigne le soutien du public, les recommandations ou les campagnes d'information positive ayant pour objectif d'éliminer ou au moins d'atténuer **la menace** et l'**impact** des **mines** et des **REG**.

**Plan de secours en cas d'accident de déminage/dépollution**

**Demining accident response plan (3.63)**

Plan documenté établi pour chaque **site de déminage** qui donne le détail des procédures à suivre pour évacuer les **victimes** d'un lieu d'**accident de déminage** vers un établissement de soins ou un service de chirurgie approprié.

**Plan d'échantillonnage**

**Sampling plan (3.260)**

Dans le contexte du **déminage humanitaire**, désigne un plan précis indiquant le nombre de parcelles de 1 m<sup>2</sup> de terrain contenues dans chaque lot qu'il convient d'inspecter (**taille de l'échantillon** ou d'une série d'échantillons) et les critères associés qui permettent de déterminer l'acceptabilité du lot (numéros d'acceptation et de rejet).

**Point de référence**

**Reference point (3.243)**

**Point de repère**

**Landmark**

Point de référence fixe situé à une certaine distance à l'**extérieur** d'une **zone dangereuse**. Il doit s'agir d'un point facile à reconnaître (carrefour ou pont, par exemple) pouvant servir à s'orienter pour atteindre un ou plusieurs **repères de base**.

Note : Au plan international, ces points sont souvent aussi appelés « points géodésiques » lorsqu'ils font référence à une localisation prédéfinie telle qu'un point trigonométrique.

**Point d'inflexion**

**Turning point (2004) (3.297)**

Point déterminé sur le sol qui indique un changement de direction du périmètre d'une **zone dangereuse**. Il doit être clairement marqué et enregistré. Des objets métalliques enterrés devraient être utilisés pour marquer tous les points d'inflexion aux fins de référence permanente ultérieure.



**Point intermédiaire**

**Intermediate point (2004) (3.152)**

Repères de relevé placés entre des points d'inflexion qui se trouvent à plus de 50 mètres les uns des autres.

**Point ou zone de contrôle**

**Control area or point (2004) (3.52)**

Tout point ou zone où l'on contrôle les mouvements des visiteurs et du personnel sur un site de dépollution.

**Politique**

**Policy (2009) (3.209)**

Définit le but et les objectifs d'une organisation et énonce les règles, normes et principes qui régissent la manière dont elle prévoit d'atteindre ces objectifs.

**Politique environnementale**

**Environmental policy (2006) (3.92)**

Intentions et orientations globales d'une organisation s'agissant de ses performances environnementales, telles qu'exprimées officiellement par la direction de l'organisation. [Adapté d'ISO 14001:2004 (E)]

**Préjudice**

**Harm (3.124)**

Domage corporel ou atteinte à la santé humaine, dommage matériel ou dommage à l'environnement. [Adapté d'ISO Guide 51:1999(E)]

**Préparation du terrain**

**Ground preparation (2009) (3.119)**

Préparation du terrain dans une zone dangereuse confirmée ou définie par des moyens mécaniques qui permettent de réduire ou de supprimer les obstacles aux activités de dépollution, par exemple les fils-pièges, la végétation, une contamination métallique ou des sols durs, de manière à rendre les opérations de dépollution plus efficaces. La préparation du terrain peut ou non impliquer la détonation, la destruction ou l'enlèvement des mines terrestres.

**Pré-test**

**Pre-test (3.216)**

Processus se situant au début d'une enquête, qui permet de valider les capacités de l'instrument choisi pour mener l'enquête.

**Prix unitaire**

**Unit rate (2004) (3.301)**

Prix fixe convenu et accepté pour des éléments d'activités et des quantités spécifiques, énoncé dans un contrat.

**Procédure d'achat en commun**

**Commonality (3.44)**

Dans le contexte de l'approvisionnement en équipements pour l'action contre les mines, le terme se réfère à une situation dans laquelle des groupes d'individus ou d'organisations utilisent des procédures communes et/ou des équipements communs.

**Procédure de mise hors d'état de fonctionner**

**Render Safe Procedure (RSP) (3.248)**

Emploi de méthodes et d'outils spéciaux de neutralisation et destruction des explosifs pour interrompre le fonctionnement ou dissocier les pièces essentielles d'un engin explosif afin d'éviter une détonation inopportune.

**Procédures opérationnelles permanentes (POP)**

**Standard/Standing Operating Procedures (SOPs) (3.271) (3.272)**

Instructions qui définissent la méthode adaptée ou couramment en vigueur pour réaliser une tâche ou une activité opérationnelle.

Note : Les procédures opérationnelles permanentes ont pour objectif de promouvoir des niveaux mesurables de discipline, d'uniformité, de cohérence et d'identité commune au sein d'une organisation en vue d'améliorer l'efficacité et la sécurité opérationnelles. Les procédures opérationnelles permanentes doivent refléter les exigences et les réalités locales.

**Profondeur déterminée**

**Specified depth (3.267)**

Dans le contexte du **déminage humanitaire**, désigne la profondeur à laquelle il a été convenu par un contrat ou un accord qu'une **zone déterminée** sera dépolluée, selon les modalités prévues par l'**Autorité nationale de l'action contre les mines** ou par une organisation agissant en son nom.

**Programme**

**Programme (2009) (3.222)**

Groupe de projets ou d'activités qui sont gérés de manière coordonnée, pour fournir des prestations qui ne seraient pas possibles ou pas aussi rentables si ces projets et/ou ces contrats étaient gérés indépendamment.

**Projet**

**Project (2004) (3.223)**

Mise en œuvre de ressources humaines, matérielles et financières dans le but d'entreprendre des travaux particuliers, selon des spécifications données et avec des contraintes de coût et de temps, afin de réaliser un changement bénéfique répondant à des objectifs quantitatifs et qualitatifs.

**Propergol/agent propulsif**

**Propellant (3.225)**

**Explosif** déflagrant utilisé pour la propulsion.

Désigne une substance utilisée pour déplacer un objet en lui appliquant une force motrice, éventuellement par le biais d'une réaction chimique. Il peut s'agir d'un gaz, d'un liquide ou, avant la réaction chimique, d'un solide. Les propergols chimiques sont le plus souvent utilisés pour projeter des **ogives de munitions**.

Substance utilisée seule ou dans un mélange, apte à produire par réaction chimique des gaz à une vitesse contrôlée pour fournir une énergie de propulsion.

Note : Les propergols peuvent également être utilisés comme composants dans des générateurs de gaz ou d'autres articles.

**Protocole II modifié**

**Amended Protocol II (APII) (3.11)**

Protocole II modifié de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (CCAC).

Note : Il interdit l'utilisation de toute **mine antipersonnel indétectable** et régit l'emploi de catégories plus vastes de **mines**, de **pièges** et d'autres dispositifs. Aux fins des NILAM, l'article 5 définit les conditions de **marquage** et de **contrôle** des **zones minées**. L'article 9 prévoit l'enregistrement et l'utilisation de renseignements sur les **champs de mines** et les zones minées. L'annexe technique présente des directives qui concernent notamment l'enregistrement d'informations et la signalisation internationale des champs de mines et des zones minées.

**Protocole V**

**Protocol V (2007) (3.227)**

Protocole V de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) relatif aux restes explosifs de guerre (REG).

Note : En vertu du Protocole V, les États parties et les parties à un conflit armé ont l'obligation d'enlever, de retirer ou de détruire les restes explosifs de guerre (art.3) et d'enregistrer, de conserver et de communiquer des renseignements concernant les munitions explosives employées et les munitions explosives abandonnées (art.4). Ils doivent prendre toutes les précautions faisables pour protéger la population civile (art.5), les organisations et les missions humanitaires (art.6). Les États parties en mesure de le faire doivent fournir coopération et assistance pour le marquage, l'enlèvement, le retrait ou la destruction des REG, ainsi qu'assistance pour les soins à donner aux victimes, entre autres obligations (art.7&8). Le Protocole V est entré en vigueur le 12 novembre 2006.

**Prototype**

**Prototype (3.228)**

Équipement, composant ou sous-composant construit le plus fidèlement possible par rapport au modèle de conception-construction final.

Note : Les prototypes sont utilisés pour aider au développement du modèle de production final et/ou pour démontrer des performances ou une conformité à des spécifications.

**[ Q ]**

**Qualité**

**Quality (3.232)**

Degré auquel un ensemble de caractéristiques intrinsèques satisfont à des exigences. [Adapté d'ISO 9000:2000]

**[ R ]**

**Rapport coût - efficacité**

**Cost-effectiveness (3.53)**

Évaluation des performances d'un système au regard de son prix de revient.

**Rapport de besoins opérationnels**

**Statement of Operational Need (SON) (3.273)**

Document qui décrit les besoins opérationnels d'un **utilisateur**.

Note : Le rapport de besoins opérationnels devrait être préparé par l'utilisateur qui a défini le besoin ou par un **mandataire** œuvrant au nom de l'utilisateur.

**Raté de fonctionnement**

**Failure (3.104)**

Situation dans laquelle un système, **équipement**, composant ou sous-composant ne fonctionne pas comme il le devrait.

Note : Les ratés de fonctionnement peuvent être classés en fonction de leur cause, leur degré, leur importance, leur dépendance et leur responsabilité.

**RDX (1, 3, 5 - triazacyclohexane)**

**RDX (1, 3, 5 - triazacyclohexane)  
(2005) (3.239)**

Le RDX est un explosif militaire qui est largement utilisé comme charge explosive dans l'élaboration de nombreuses **munitions**. Il est peu sensible, possède une grande stabilité chimique, mais moins importante que celle du **TNT**. Le RDX n'est jamais utilisé à l'état pur et sec à cause du danger **d'explosion** accidentelle. Il entre dans la composition de mélanges explosifs, notamment ceux qui contiennent du plastic.

**Recherche appliquée**

**Applied research (3.16)**

Recherche qui se concentre sur des problèmes et des perspectives de marché clairement identifiés.

Note : Son but principal est d'établir la possibilité d'appliquer une technique afin de résoudre un problème clairement défini en fonction de paramètres déterminés tels que le coût, le temps et le **risque**.

**Recherche opérationnelle**

**Operational research (3.202)**

Voir Analyse opérationnelle.

**Rédacteur terrain**

**Field editor (3.106)**

Personne dont la principale responsabilité consiste à s'assurer de la précision, de la cohérence, de la lisibilité et de la clarté des informations recueillies par les enquêteurs sur le terrain.

Note : Le rédacteur terrain doit travailler en étroite collaboration avec les équipes d'enquête afin de garantir que le processus de révision aura lieu immédiatement après la fin de l'enquête, alors que les équipes se trouvent encore à proximité de la communauté qui fait l'objet de l'étude.

**Réduction des risques**

**Risk reduction (3.254)**

Mesures prises pour réduire la probabilité de survenue d'un risque donné et/ou ses conséquences négatives.

**Réduction des risques dus aux mines**

**Mine risk reduction (2004) (3.187)**

Actions qui diminuent la probabilité et/ou la sévérité des dommages corporels, matériels ou environnementaux. [Adapté d'ISO Guide 51:1999 (E)] La réduction des risques dus aux mines peut être entreprise par le biais de mesures physiques telles que la **dépollution**, la mise en place de barrières physiques et de marquages, ou par l'adoption de changements de comportement suscités par l'ERM.

**Remise à disposition des terres**

**Land Release (2013) (3.159)**

Dans le contexte de l'**action contre les mines**, désigne le processus qui consiste à déployer tous les efforts raisonnables pour identifier, délimiter et éliminer la présence ou écarter tout soupçon de la présence de **mines/REG** au moyen de l'**enquête non technique**, de l'**enquête technique** et/ou de la **dépollution**. Les critères caractérisant « tous les efforts raisonnables » doivent être définis par l'ANLAM.

**Repère de base**

**Benchmark (2004) (3.21)**

Dans le contexte du **déminage humanitaire**, désigne un point de référence fixe servant à indiquer l'emplacement d'un **objet explosif** ou d'une **zone dangereuse** marqués et enregistrés. Le repère de base devrait normalement se situer à l'extérieur de la zone dangereuse, à une courte distance de celle-ci.

Note : Un repère de base peut ne pas être nécessaire si le **point de référence** est suffisamment proche du périmètre de la **zone dangereuse**.

**Repère de relevé**

**Survey marker (2004) (3.279)**

Repère durable employé pour faciliter la gestion des terrains marqués et des terrains dépollués lors d'opérations de déminage/dépollution.

**Restes explosifs de guerre (REG)**

**Explosive Remnants of War (ERW) (3.100)**

Munitions non explosées (MNE) et munitions explosives abandonnées (MEA) [Protocole V de la CCAC]

**Risque**

**Risk (3.250)**

Association de la probabilité de survenue d'un **préjudice** et de la gravité de celui-ci. [Adapté d'ISO Guide 51:1999(E)]

**Risque admissible**

**Tolerable risk (3.294)**

Risque acceptable, risque tolérable

**Risque** qui est accepté dans un contexte donné en fonction des valeurs actuelles de la société. [Adapté d'ISO Guide 51:1999(E)]

**Risque des mines**

**Mine risk (2004) (3.185)**

La probabilité et la gravité de dommages physiques à une personne, à une propriété ou à l'environnement causés par l'explosion involontaire d'une **mine** ou de **REG**. [Adapté d'ISO Guide 51:1999 (E)]

**Risque résiduel**

**Residual risk (3.249)**

Désigne le risque qui demeure après le déploiement de tous les efforts raisonnables pour identifier, délimiter et éliminer la présence ou écarter tout soupçon de la présence de mines et/ou REG au moyen de l'enquête non technique, de l'enquête technique et/ou de la dépollution.

**[ S ]**

**Sans impact**

**Impact free (2004) (3.140)**

Terme applicable aux pays qui sont potentiellement encore pollués par des **mines** mais où les **zones minées** n'ont pas d'**impact** socio-économique négatif sur les communautés ; par exemple, les mines peuvent être situées dans des zones reculées, marquées et inhabitées.

Note : Dans la plupart des cas, le terme « sans impact » devrait être considéré comme ayant une dimension temporelle (c'est-à-dire sans impact à un moment donné), car des changements dans les schémas socioéconomiques peuvent mettre la population en contact avec des mines ou des REG qui n'avaient pas d'impact auparavant.

**Santé**

**Health (2004) (3.132)**

Dans le cadre du travail, indique non seulement l'absence de maladie ou d'infirmité, mais aussi les éléments physiques et mentaux affectant la santé qui sont directement liés à la sécurité et à l'hygiène au travail. [OIT C155]

**Sécurité**

**Safety (3.256)**

Réduction d'un risque à un **niveau acceptable**. [Adapté d'ISO Guide 51:1999(E)]

**Sensibilisation au risque/danger des mines**

**Mine awareness (2004) (3.180)**

Voir Éducation au risque des mines (ERM)

**Service de la lutte antimines des Nations Unies (UNMAS)**

**United Nations Mine Action Service (UNMAS) (2004) (3.302)**

Centre de coordination du système des Nations Unies pour toutes les activités se rapportant aux mines.

Note : C'est le service du Secrétariat de l'ONU qui est responsable devant la communauté internationale de l'élaboration et de l'actualisation des **Normes internationales de l'action contre les mines (NILAM)**.

Note : L'UNICEF est le centre de liaison désigné pour l'ERM dans le cadre des lignes directrices du Service de la lutte antimines, qui assure la coordination globale.

**Seuil de qualité requis**

**Specified Quality Limit (SQL) (3.268)**

Dans le contexte du **déminage humanitaire**, désigne une indication de la **qualité** exigée des opérations de **dépollution**.

Note : Dans le cas d'un **échantillonnage** effectué en vue de l'**acceptation**, le seuil de qualité requis constitue une limite définie entre ce qui peut et ce qui ne peut pas être considéré comme une moyenne de processus raisonnable. Cette limite doit pouvoir être respectée par le producteur (**organisation de déminage/dépollution**) tout en étant tolérable pour le consommateur (**Autorité nationale de l'action contre les mines** ou tout autre organisme contractant).

Note : Dans le cas de la **dépollution des mines** et des **REG**, le seuil de qualité requis indique la contamination moyenne (en termes d'éléments non conformes par mètre carré) atteinte à la suite d'une opération de dépollution régulière et prolongée.

**SIG**

**GIS (3.118)**

**Système d'information géographique (ou géospatial)**

**Geographical (or Geospatial) Information System**

Ensemble organisé d'équipements informatiques, de logiciels, de données géographiques et de personnel conçu pour saisir, stocker, actualiser, manipuler, analyser et afficher de manière efficace toutes formes d'informations géographiquement référencées.

Note : Les SIG permettent à l'utilisateur de visualiser graphiquement de multiples couches de données en fonction de leur distribution et de leur association géographiques. Les SIG comprennent des outils performants qui permettent d'analyser les relations entre différentes couches d'informations.

**Signal de danger/marquage de circonstance**

**Hazard marker (3.128)**

Objet(s) autre(s) que des **panneaux indicateurs de danger** servant à indiquer les limites d'une zone pouvant présenter un danger de **mines** ou de **REG**. Les signaux de danger doivent être conformes aux prescriptions de l'**ANLAM (Autorité nationale de l'action contre les mines)**.

**Site d'élimination/de destruction**

**Disposal site (2009) (3.79)**

Zone où la destruction de **munitions** et d'**explosifs** par **détonation** et/ou par combustion est autorisée.

**Situation dangereuse**

**Hazardous situation (2004) (3.131)**

Situation dans laquelle des êtres humains, des biens ou l'environnement sont exposés à un ou plusieurs **dangers**. [Adapté d'ISO Guide 51:1999 (E)]

**Sondage**

**Prodding (3.221)**

Technique de déminage/dépollution consistant à **sonder** le sol pour détecter la présence sous terre de **mines** et/ou de **REG** (voir **Excavation**).

**Sous-munition**

**Sub-munition (3.278)**

Toute **munition** qui, pour remplir son rôle, se sépare d'une munition mère. [AAP-6]

**Mines** ou munitions faisant partie d'une arme à sous-munitions ou de la charge militaire d'un obus d'artillerie ou d'un missile.

**Sous-munition explosive**

**Explosive sub-munition (2009) (3.102)**

**Munition** classique qui, pour réaliser sa fonction, est dispersée ou libérée par une **arme à sous-munitions** et est conçue pour fonctionner en faisant détoner une charge explosive avant l'impact, au moment de l'impact, ou après celui-ci. [CASM]

**Sous-munition non explosée**

**Unexploded sub-munition (2009) (3.300)**

Sous-munition explosive qui a été dispersée ou libérée par une arme à sous-munitions, ou s'en est séparée de toute autre manière et qui aurait dû exploser mais ne l'a pas fait. [CASM]

**Sponsor/commanditaire**

**Sponsor (3.269)**

Le sponsor chargé des **essais d'un équipement** est l'autorité qui exige que ces essais soient effectués.

Note : Il s'agit le plus souvent d'une organisation internationale, d'un **Centre national de l'action contre les mines**, d'un **donateur** ou d'une **organisation de déminage/dépollution**.

**Stock**

**Stockpile (3.276)**

Dans le contexte de l'action contre les mines, désigne un important stock **d'engins explosifs**.

**Suivi des matériels en service**

**Post Design Services (PDS) (3.212)**

Services complémentaires fournis après **l'acceptation** d'un équipement et portant, par exemple, sur le développement et la modification dudit équipement.

Note : Le suivi des matériels en service peut être utilisé après le contrat initial pour adapter l'équipement à l'évolution des circonstances et des exigences.

**Superficie d'un lot**

**Lot size (3.165)**

Dans le contexte du **déminage humanitaire**, désigne la superficie d'une zone (comprenant plusieurs unités de **terrain dépollué** de 1 m<sup>2</sup>) à soumettre à une **inspection**.

**Supervision**

**Monitoring (2009) (3.191)**

Désigne un processus continu faisant appel à une collecte systématique de données selon des indicateurs précis pour fournir aux gestionnaires et aux principales parties prenantes d'un projet, d'un programme ou d'une politique des éléments sur les progrès réalisés, les objectifs atteints et l'utilisation des fonds alloués. [Adapté d'OCDE/CAD].

**Sûr**

**Safe (2009) (3.255)**

Absence de risque. Normalement, le terme « **risque admissible** » est plus approprié et plus précis.

Note : Dans le contexte des **munitions**, le terme **sûr** fait référence à la « position de sûreté » d'une **fusée**.

**Survivant/survivante**

**Survivor (2012) (3.280)**

Femme, homme ou enfant qui a subi un préjudice en raison d'un accident dû à une mine, à un REG ou à des armes à sous-munitions.

**Système de gestion de base de données relationnelle**

**Relational Database Management System (RDMS) (3.244)**

À l'inverse d'un tableau unique comprenant plusieurs champs pour chaque entrée enregistrée, ce système fait appel à des codes d'identification pour relier plusieurs tableaux de données. Les codes établissent une relation entre les différentes tables de données. Ce système est très efficace pour gérer un grand nombre de données et permet d'effectuer des interrogations détaillées afin de déterminer la relation entre les données recueillies pour différents enregistrements.

**Système de gestion de l'information pour l'action contre les mines (IMSMA)**

**Information Management System for Mine Action (IMSMA) (2007) (3.142)**

Note : C'est le système d'information privilégié par l'ONU pour la gestion de données critiques dans le cadre des programmes soutenus sur le terrain. Le système IMSMA fournit à ses utilisateurs une aide pour la collecte et la sauvegarde des données, l'établissement des rapports, l'analyse des informations et la gestion des projets. Il est principalement utilisé par le personnel des **CLAM** nationaux et régionaux. Toutefois, ce système est également déployé pour soutenir les responsables de la mise en œuvre des projets d'**action contre les mines**, ainsi que les organisations de **déminage/ dépollution** à tous les niveaux.

**Système de gestion environnementale**

**Environmental management system (EMS) (2006) (3.91)**

Partie du système de gestion d'une organisation qui a pour but d'élaborer et mettre en œuvre sa politique environnementale et d'en gérer les aspects environnementaux. [Adapté d'ISO 14001:2004 (E)]

**Système de marquage**

**Marking system (3.169)**

Convention adoptée pour **marquer** les **dangers** ou les **zones dangereuses**.

**Système de marquage du danger**

**Hazard marking system (3.129)**

Ensemble d'éléments (panneaux indicateurs et barrières physiques) conçus pour avertir et protéger le public d'un **danger de mines** ou de **REG**. Le système peut inclure la mise en place de panneaux, de repères ou de barrières physiques.

**Système de marquage permanent**

**Permanent marking system (3.206)**

Système de marquage pouvant être utilisé pendant une période indéterminée, qui nécessite généralement un entretien (voir **Système de marquage temporaire**).

[ T ]

**Taille de l'échantillon**

**Sample size (3.258)**

Dans le contexte du **déminage humanitaire**, désigne le nombre de parcelles de terrain de 1 m<sup>2</sup> contenues dans un **échantillon**.

**Terrain de démolition**

**Demolition ground (2004) (3.71)**

Zone où la **destruction** de **munitions** et d'**explosifs** par **détonation** est autorisée.

**Terrain déminé/dépollué**

**Cleared land (m<sup>2</sup>) (3.36)**

Voir Zone déminée/dépolluée

Cleared area

**Terres réduites (m<sup>2</sup>)**

**Reduced land (m<sup>2</sup>) (2013) (3.242)**

Zone délimitée dont il a été conclu qu'elle ne contenait pas de preuves d'une contamination par des **mines** et/ou des **REG** à la suite de l'enquête technique menée sur une zone soupçonnée dangereuse (ZSD) ou sur une zone dangereuse confirmée (ZDC).

**Test**

**Test (3.288)**

Détermination d'une ou de plusieurs caractéristiques en suivant une procédure donnée. [Adapté d'ISO 9000:2000]f



**Test et évaluation**

**Test and Evaluation (3.289)**

Activités associées au contrôle des matériels et des logiciels informatiques.

Note : Ces activités incluent la création et l'emploi de procédures et de normes, la réduction et le traitement des données ainsi que l'estimation et l'évaluation des résultats du **test** et du traitement des données au regard de critères tels que les spécifications et les **normes** définies.

**Test pilote**

**Pilot test (3.208)**

Processus qui précède le début d'une collecte de données à grande échelle et qui est destiné à garantir que toutes les composantes du projet d'enquête, tels que le déploiement des équipes, la collecte de données, l'établissement des rapports et les processus administratifs, se déroulent comme prévu.

**TNT (2, 4, 6-Trinitrotoluène)**

**TNT (2, 4, 6-Trinitrotoluene) (3.293)**

L'un des **explosifs** brisants les plus utilisés par les militaires. Le TNT est très stable, n'absorbe pas l'humidité et est relativement peu sensible à l'impact, au frottement, aux chocs et à l'énergie électrostatique. On le trouve dans la plupart des **mines** et des **munitions**.

**Tous les efforts raisonnables**

**All reasonable effort (2013) (3.10)**

Décrit le niveau d'effort minimum jugé acceptable pour identifier et documenter des **zones contaminées** ou pour enlever les **mines** et **REG** présents ou écarter le soupçon de la présence de tels objets. « Tous les efforts raisonnables » ont été déployés lorsque l'investissement de ressources supplémentaires est jugé disproportionné au regard des résultats attendus.

**Transfert de responsabilités**

**Handover (2009) (3.121)**

Processus par lequel le bénéficiaire (par exemple, l'**Autorité nationale de l'action contre les mines** au nom de la communauté locale ou des utilisateurs du terrain) reçoit et accepte un terrain précédemment soupçonné de contenir des engins explosifs, après que le soupçon a été écarté ou réduit à un niveau acceptable au moyen d'une **enquête non technique**, d'une **enquête technique** ou d'une **dépollution**.

[ U ]

**Unité de déminage/dépollution subordonnée**

**Demining sub-unit (2004) (3.67)**

Élément d'une **organisation de déminage/dépollution**, quelle que soit son appellation, ayant reçu l'accréditation opérationnelle pour réaliser une ou plusieurs opérations prescrites de **déminage/dépollution** telles que l'**enquête technique**, la **dépollution manuelle**, la **neutralisation et la destruction d'explosifs** ou l'emploi d'équipes de **chiens détecteurs d'explosifs de mines**.

**Usage impropre raisonnablement prévisible**

**Reasonably foreseeable misuse (2004) (3.240)**

Utilisation d'un produit, d'une procédure ou d'un service d'une manière qui n'a pas été prévue par le fournisseur, mais qui peut résulter d'un comportement humain aisément prévisible.  
[Adapté d'ISO Guide 51:1999(E)]

**Utilisateur**

**User (2009) (3.303)**

Personne (homme ou femme) ou organisation qui utilise un équipement.

Note : Dans le contexte de l'action contre les mines, l'utilisateur pourrait aussi être défini comme « un ensemble composite d'avis éclairés faisant autorité en matière de besoins des utilisateurs, qu'il s'agisse d'organisations non gouvernementales ou de sociétés commerciales nationales, aujourd'hui et demain ».

**Utilisation envisagée (du terrain)**

**Intended use (land) (3.150)**

Utilisation d'un terrain à la suite d'opérations de **déminage/dépollution**

Note : Utilisation envisagée : utilisation d'un produit, d'une procédure ou d'un service conformément aux informations communiquées par le fournisseur. [Adapté d'ISO Guide 51:1999(E)]

Note : L'utilisation envisagée du terrain devrait être indiquée dans la spécification des tâches de l'opération de **dépollution** et dans la documentation sur le **transfert de responsabilités** après la dépollution.

**[ V ]**

**Validation**

**Validation (3.304)**

Ratification à la suite du processus de vérification.

**Vérification**

**Verification (3.307)**

Confirmation, grâce à la fourniture de preuves objectives, que des exigences spécifiques ont été satisfaites. [Adapté d'ISO 9000:2000]

**Vérification de proximité**

**Proximity verification (3.229)**

Activité qui consiste à observer les **zones soupçonnées de contenir des mines et des REG** qui ont été signalées lors des entretiens avec la communauté.

Note : L'observation doit être faite à partir d'une zone sûre et conformément aux protocoles appropriés.

**Viabilité**

**Sustainability (2009) (3.283)**

Dans le contexte de l'**évaluation de l'action contre les mines**, désigne la durabilité des bénéfices apportés par une **intervention d'action contre les mines** après une assistance de grande ampleur.

**Victime**

**Victim (2012) (3.308)**

Personnes qui, individuellement ou collectivement, ont subi une blessure physique, émotionnelle et psychologique, une perte économique ou une atteinte grave à leurs droits fondamentaux en raison d'actes ou d'omissions liés à l'utilisation de mines ou à la présence de REG. Les victimes incluent les individus directement touchés, leurs familles et les communautés touchées par des mines terrestres et des REG.

Note : Dans le contexte de l'**assistance aux victimes**, le terme « victime » peut s'appliquer aux personnes à charge d'un individu touché par une mine et/ou un REG ou aux autres personnes de son environnement immédiat. Ce terme revêt donc un sens plus large que « survivant ».

**Visiteur**

**Visitor (2004) (3.311)**

Dans le cadre des NILAM, désigne toute personne qui n'est ni un membre de l'**organisation de déminage/dépollution**, ni un **employé** accrédité par l'**Autorité nationale de l'action contre les mines**.

Note : Dans le cas où l'**Autorité nationale de l'action contre les mines** n'a pas de système d'**accréditation**, l'organisation de déminage/dépollution devrait déterminer le statut des personnes qui ne sont pas des employés.

[ Z ]

**Zone à haut risque**

**High risk area (2009) (3.133)**

Zone identifiable généralement minée, située à l'intérieur d'une **zone dangereuse confirmée**, ou zone décrite dans une enquête non technique comme étant plus susceptible que d'autres de contenir des mines/REG.

**Zone contaminée/polluée**

**Contaminated area (2009) (3.49)**

Dans le contexte de l'action contre les mines, désigne une zone où la présence de mines et/ou de REG est avérée ou soupçonnée.

**Zone contaminée par les armes à sous-munitions**

**Cluster munition contaminated area (2009) (3.40)**

Zone où la présence de restes d'armes à sous-munitions est avérée ou soupçonnée (CASM).

**Zone d'accueil et de présentation**

**Briefing area (2004) (3.27)**

Dans le contexte du **déminage humanitaire**, désigne un **point de contrôle** clairement identifiable, prévu pour constituer le premier point d'accès à un **chantier de déminage/dépollution**.

Note : La zone d'accueil et de présentation est dotée d'un plan du **champ de mines** indiquant le stade de dépollution atteint, à une échelle assez grande pour permettre d'en faire une présentation, et qui situe l'emplacement des points de contrôle (parc de stationnement, poste de premiers soins, aires de stockage d'explosifs, sites où des travaux de **dépollution** sont en cours et distances), ainsi que les points de distribution des équipements de protection aux **visiteurs**.

**Zone dangereuse**

**Hazard(ous) area (2009) (3.127)**

Zone contaminée

Contaminated area

Terme générique désignant une zone considérée comme contenant des **mines** et/ou des **REG**.

**Zone dangereuse confirmée (ZDC)**

**Confirmed Hazardous Area (CHA) (2013) (3.48)**

Zone dans laquelle une contamination par des mines et/ou des REG a été confirmée sur la base de preuves directes de leur présence.

**Zone de brûlage**

**Burning site (2005) (3.28)**

Zone où la destruction de **munitions** et d'**explosifs** par combustion est autorisée.

**Zone déclassée/terres déclassées (de son/leur caractère dangereux) (m<sup>2</sup>)**

**Cancelled area/cancelled land (m<sup>2</sup>) (2013) (3.29)**

Zone délimitée dont il a été conclu qu'elle ne contenait pas de preuves d'une contamination par des mines et/ou des REG à la suite de l'enquête non technique.

**Zone dépolluée**

**Cleared area (2013) (3.36)**

Terrain dépollué (m<sup>2</sup>)

Cleared land (m<sup>2</sup>)

Zone délimitée qui a été dépolluée par enlèvement et/ou destruction de toutes les mines et de tous les REG spécifiés jusqu'à une profondeur déterminée.

**Zone de recherche**

**Box (2005) (3.26)**

Secteur de recherche

*[Anciennement « boîte »]*

Zone carrée délimitée à des fins de recherche au moyen de **chiens détecteurs d'explosifs de mines**.

Note : Une zone de recherche mesure normalement 10 m x 10 m, mais d'autres dimensions peuvent être préférées.

**Zone de test**

**Test site (2005) (3.290)**

Site sur lequel un ensemble de zones de recherche ou de couloirs ont été préparés dans le but de tester des chiens détecteurs d'explosifs en vue d'une accréditation opérationnelle.

**Zone minée**

**Mined area (3.189)**

Zone dangereuse du fait de la présence avérée ou soupçonnée de mines [CIMAP]

**Zone soupçonnée dangereuse (ZSD)**

**Suspected Hazardous Area (SHA) (2013)  
(3.282)**

Zone où il y a de bonnes raisons de soupçonner une contamination par des mines et/ou des REG sur la base de preuves indirectes de leur présence.

**Zone spécifiée**

**Specified area (3.266)**

Dans le contexte du **déminage humanitaire**, désigne une zone pour laquelle un contrat ou un accord de déminage ou de dépollution a été conclu dans les conditions fixées par l'**Autorité nationale de l'action contre les mines** ou par une organisation agissant en son nom.

## Annexe A (Informative) Répertoire anglais-français

Anglais	Français
<b>A</b>	
3.1 Abandoned cluster munitions	Armes à sous-munitions abandonnées
3.2 Abandoned Explosive Ordnance (AXO)	Munition explosive abandonnée
3.3 Acceptance	Acceptation
3.4 Access lane	Couloir d'accès
3.5 Accident	Accident
3.6 Accreditation	Accréditation
3.7 Accreditation body	Organe d'accréditation
3.8 Advocacy	Défense de la cause/plaidoyer
3.9 Agreement	Accord
3.10 All reasonable effort	Tous les efforts raisonnables
3.11 Amended Protocol II (APII)	Protocole II modifié
3.12 Ammunitions	Munition
3.13 Anti-handling device	Dispositif antimanipulation
3.14 Anti-Personnel Mine Ban Convention (APMBC)	Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (CIMAP)
3.15 Anti-personnel Mine (APM)	Mine antipersonnel (MAP)
3.16 Applied research	Recherche appliquée
3.17 Armed	Armé(e)
3.18 Audit	Audit/expertise
<b>B</b>	
3.19 Battlefield	Champ de bataille
3.20 Battle Area Clearance (BAC)	Dépollution du champ de bataille (DCB)
3.21 Benchmark	Repère de base
3.22 Bomb Live Unit (BLU)	BLU
3.23 Bomblet	Bombette
3.24 Booby trap	Piège
3.25 Boundary lane	Couloir limitrophe
3.26 Box	Zone de recherche, secteur de recherche (anciennement boîte)
3.27 Briefing area	Zone d'accueil et de présentation
3.28 Burning site	Zone de brûlage
<b>C</b>	
3.29 Cancelled area	Zone déclassée (de son caractère dangereux)
3.30 CCM (the 2008 Convention on Cluster Munitions)	Convention de 2008 sur les armes à sous-munitions
3.31 CCW (the 1980 Convention on Certain Conventional Weapons)	Convention de 1980 sur certaines armes classiques
3.32 CEN (European Committee for Standardization)	Comité européen de normalisation
3.33 CEN Workshop Agreement (CWA)	Accord de groupe d'étude du CEN
3.34 Certification committee	Comité de certification
3.35 Clearance	Dépollution (terme général)
3.36 Cleared area	Zone dépolluée
3.37 Cleared lane/safety lane	Couloir dépollué/couloir sécurisé
3.38 Cluster Bomb Unit (CBU)	Bombe à sous-munitions

3.39 Cluster munition	Armes à sous-munitions
3.40 Cluster munition contaminated area	Zone contaminée par les armes à sous-munitions
3.41 Collaboration	Collaboration
3.42 Command activated IED	Engin explosif improvisé commandé
3.43 Commercial off the Shelf (COTS)	Disponible dans le commerce/Disponible sur étagère
3.44 Commonality	Procédure d'achat en commun
3.45 Community liaison	Liaison avec les communautés
3.46 Compatibility	Compatibilité
3.47 Concept formulation	Formulation de concept
3.48 Confirmed Hazardous Area (CHA)	Zone dangereuse confirmée (ZDC)
3.49 Contaminated Area	Zone contaminée/polluée
3.50 Contract	Contrat
3.51 Contractor	Maître d'œuvre/entrepreneur
3.52 Control area or point	Point ou zone de contrôle
3.53 Cost-effectiveness	Rapport coût/efficacité
3.54 Cost-plus contract	Contrat avec plus-value
3.55 Counter IED	Lutte contre les engins explosifs improvisés (C-EID)
3.56 Critical non-conformity	Non-conformité critique
<b>D</b>	
3.57 Decontamination	Décontamination
3.58 Deflagration	Déflagration
3.59 Demilitarisation	Démilitarisation
3.60 Deminer	Démineur
3.61 Demining	Déminage humanitaire/déminage
3.62 Demining accident	Accident de déminage
3.63 Demining accident response plan	Plan de secours en cas d'accident de déminage/dépollution
3.64 Demining machine	Engin de déminage/dépollution
3.65 Demining incident	Incident de déminage
3.66 Demining organisation	Organisation de déminage
3.67 Demining sub-unit	Unité de déminage subordonnée
3.68 Demining worker	Employé d'organisation de déminage
3.69 Demining worksite	Chantier/Site de déminage/dépollution
3.70 Demolition (dml)	Démolition/destruction
3.71 Demolition ground	Terrain de démolition/destruction
3.72 Destroy (destruction) in situ	Destruction sur site
3.73 Destruction	Destruction
3.74 Destruction organisation	Organisation de destruction
3.75 Detection	Détection
3.76 Detonator	Détonateur
3.77 Disarm	Désamorcer
3.78 Dispenser	Distributeur
3.79 Disposal site	Site d'élimination/de destruction
3.80 DNT (Dinitrotoluene)	DNT (Dinitrotoluène)
3.81 Drill munition	Munition d'exercice/de manipulation
3.82 Durability	Durabilité
<b>E</b>	
3.83 Efficiency	Efficience
3.84 Effectiveness	Efficacité
3.85 Ensemble	Ensemble
3.86 Environment	Environnement
3.87 Environmental aspects	Aspects environnementaux

3.88 Environmental factors	Facteurs environnementaux
3.89 Environmental impact	Impact environnemental
3.90 Environmental impact Assessment (EIA)	Évaluation de l'impact sur l'environnement
3.91 Environmental management system (EMS)	Système de gestion environnemental
3.92 Environmental policy	Politique environnementale
3.93 Equipment	Équipement
3.94 European normalisation (EN)	Normalisation européenne (NE)
3.95 Evaluation	Évaluation
3.96 Excavation	Excavation
3.97 Explosive materials	Matériels explosifs
3.98 Explosive ordnance (EO)	Engin explosif
3.99 Explosive Ordnance Disposal (EOD)	Neutralisation et destruction des explosifs (NEDEX)
3.100 Explosive Remnants of War (ERW)	Restes explosifs de guerre (REG)
3.101 Explosive	Explosif
3.102 Explosive sub-munition	Sous-munition explosive
<b>F</b>	
3.103 Failed cluster munition	Arme à sous-munitions ayant raté
3.104 Failure	Raté de fonctionnement
3.105 Feasibility study (FS)	Étude de faisabilité
3.106 Field editor	Rédacteur terrain
3.107 Fixed price contract	Contrat à prix forfaitaire
3.108 Force majeure	Force majeure
3.109 Full development (FD)	Développement à plein régime
3.110 Fuze	Fusée
<b>G</b>	
3.111 Gender analysis	Analyse de la problématique homme-femme
3.112 Gender equality	Égalité homme-femme
3.113 Gender mainstreaming	Intégration des questions liées à l'égalité homme-femme
3.114 Gender sensitive	Approche tenant compte des disparités homme-femme
3.115 General Mine Action Assessment (GMAA)	Évaluation générale de l'action contre les mines
3.116 Generic requirement	Exigence générique
3.117 Georeferencing	Géoréférencement
3.118 GIS Global Information System	SIG Système d'information géographique
3.119 Ground preparation	Préparation du terrain
3.120 Group interview	Entretien collectif
<b>H</b>	
3.121 Handover	Transfert de responsabilités
3.122 Handover certificate	Certificat de transfert de responsabilités
3.123 Hardware	Matériel informatique
3.124 Harm	Préjudice
3.125 Harmful event	Événement préjudiciable
3.126 Hazard	Danger, objet explosif
3.127 Hazard(ous) area	Zone dangereuse
3.128 Hazard marker	Signal de danger/marquage de circonstance
3.129 Hazard marking system	Système de marquage du danger
3.130 Hazard sign	Panneau indicateur de danger
3.131 Hazardous situation	Situation dangereuse
3.132 Health	Santé
3.133 High risk area	Zone à haut risque

3.134 Home Made Explosive	Explosif artisanal
3.135 Humanitarian demining	Déminage humanitaire/déminage
<b>I</b>	
3.136 International Ammunition Technical Guidelines IATG	Directives techniques internationales sur les munitions (IATG)
3.137 Improvised Explosive Device (IED)	Engin explosif improvisé
3.138 IED Disposal (IEDD)	Élimination d'engin explosif improvisé
3.139 Impact	Impact
3.140 Impact free	Sans impact
3.141 Impact survey	Enquête d'impact
3.142 IMSMA	Système de gestion de l'information pour l'action contre les mines
3.143 Incident	Incident
3.144 Inert	Munition inerte
3.145 Informal demining	Déminage non officiel
3.146 Inspection	Inspection
3.147 Inspection body	Organe d'inspection
3.148 Insurance	Assurance
3.149 Integrated mine action and development (linking mine action and development)	Intégration de l'action contre les mines et du développement (lier l'action contre les mines et le développement)
3.150 Intended use (land)	Utilisation envisagée (du terrain)
3.151 Interchangeability	Interchangeabilité
3.152 Intermediate point	Point intermédiaire
3.153 International Mine Action Standards (IMAS)	Normes internationales de l'action contre les mines (NILAM)
3.154 International Organisation for Standardisation (ISO)	Organisation internationale de normalisation
3.155 Intrusive machine	Engin travaillant par intrusion
3.156 Investment appraisal	Estimation des investissements
<b>J</b>	
<b>K</b>	
3.157 Key informants	Informateurs clés
<b>L</b>	
3.158 Lachrymatory ammunition	Munition lacrymogène
3.159 Land Release	Remise à disposition des terres
3.160 Letter of agreement	Lettre d'accord
3.161 Licence	Licence
3.162 Linking Mine Action with Development (LMAD)	Lier l'action contre les mines et le développement (LAMD)
3.163 Local requirement	Exigence locale
3.164 Logistic disposal	Neutralisation logistique
3.165 Lot size	Superficie d'un lot
<b>M</b>	
3.166 Magazine	Dépôt
3.167 Maintainability	Maintenabilité
3.168 Marking	Marquage
3.169 Marking system	Système de marquage
3.170 Mechanical demining operations	Opérations de déminage/dépollution mécanique
3.171 Mechanical tools	Outils mécaniques
3.172 Medical support staff	Personnel de soutien médical



3.173 Memorandum of Understanding (MOU)	Mémorandum d'entente
3.174 Mine	Mine
3.175 Mine accident	Accident dû à une mine
3.176 Mine action	Action contre les mines
3.177 Mine Action Centre (MAC)	Centre de l'action contre les mines (CLAM)
3.178 Mine Action Coordination Centre (MACC)	Centre de coordination de l'action contre les mines (CCLAM)
3.179 Mine action organisation	Organisation de l'action contre les mines
3.180 Mine awareness	Sensibilisation au risque/danger des mines
3.181 Mine clearance	Dépollution (selon les normes)
3.182 Mine Detection Dog(s) (MDD)	Chien(s) détecteur(s) d'explosifs de mines (CDEM)
3.183 Mine free	Exempt de mines
3.184 Mine Incident	Incident dû à une mine
3.185 Mine risk	Risque des mines
3.186 Mine Risk Education (MRE)	Éducation au risque des mines
3.187 Mine risk reduction	Réduction des risques dus aux mines
3.188 Mine sign	Panneau indicateur de mine
3.189 Mined area	Zone minée
3.190 Minefield	Champ de mines
3.191 Monitoring	Supervision
3.192 Monitoring body	Organe de supervision
3.193 MRE organisation	Organisation d'éducation au risque des mines
3.194 MRE partner	Partenaire dans l'éducation au risque des mines
3.195 Munition	Munition
<b>N</b>	
3.196 National authority	Autorité nationale
3.197 National Mine Action Authority (NMAA)	Autorité nationale de l'action contre les mines (ANLAM)
3.198 Neutralise	Neutraliser/désarmer/sécuriser
3.199 Non-sparking material	Matériau ne provoquant pas d'étincelles
3.200 Non-technical Survey	Enquête non technique
<b>O</b>	
3.201 Operational Analysis (OA)	Analyse opérationnelle
3.202 Operational research	Recherche opérationnelle
3.203 Output	Extrant
3.204 Outcome	Effet
<b>P</b>	
3.205 Particle board	Panneau de bois aggloméré
3.206 Permanent marking system	Système de marquage permanent
3.207 Personal Protective Equipment (PPE)	Équipement individuel de protection (EIP)
3.208 Pilot test	Test pilote
3.209 Policy	Politique
3.210 Post-clearance assessment	Évaluation post-dépollution
3.211 Post-clearance inspection	Inspection post-dépollution
3.212 Post Design Services (PDS)	Suivi des matériels en service
3.213 Preliminary Development (PD)	Développement préliminaire
3.214 Pressure-plate IED (PPIED)	Engin explosif improvisé (EEI) à plateau de pression
3.215 Preliminary study	Étude préliminaire
3.216 Pre-test	Pré-test
3.217 Primer	Amorce

3.218 Principal	Mandant
3.219 Priority-setting	Établissement des priorités
3.220 Procurement	Approvisionnement
3.221 Prodding	Sondage
3.222 Programme	Programme
3.223 Project	Projet
3.224 Project management	Gestion de projet
3.225 Propellant	Propergol/agent propulsif
3.226 Protective measure	Mesure de protection
3.227 Protocol V	Protocole V
3.228 Prototype	Prototype
3.229 Proximity verification	Vérification de proximité
3.230 Public education	Éducation du public
3.231 Public information dissemination	Diffusion de l'information au public
<b>Q</b>	
3.232 Quality	Qualité
3.233 Quality assurance (QA)	Assurance qualité (AQ)
3.234 Quality Control (QC)	Contrôle qualité (CQ)
3.235 Quality Management (QM)	Gestion de la qualité (GQ)
<b>R</b>	
3.236 Radio-controlled IED (RCIED)	Engin explosif improvisé radiocommandé
3.237 Random sampling	Échantillonnage aléatoire
3.238 Raster data	Données de trame
3.239 RDX (1, 3, 5 – triazacyclohexane)	RDX (1, 3, 5 – triazacyclohexane)
3.240 Reasonably foreseeable misuse	Usage impropre raisonnablement prévisible
3.241 Recognition piece	Pièce témoin
3.242 Reduced land (m <sup>2</sup> )	Terres réduites (m <sup>2</sup> )
3.243 Reference point	Point de référence
3.244 Relational Database Management System (RDMS)	Système de gestion de base de données relationnelle
3.245 Relevance	Pertinence
3.246 Reliability	Fiabilité
3.247 Reliable (mine action) information	Information fiable (action contre les mines)
3.248 Render Safe Procedure (RSP)	Procédure de mise hors d'état de fonctionner
3.249 Residual risk	Risque résiduel
3.250 Risk	Risque
3.251 Risk analysis	Analyse des risques
3.252 Risk assessment	Étude des risques
3.253 Risk evaluation	Évaluation des risques
3.254 Risk reduction	Réduction des risques
<b>S</b>	
3.255 Safe	Sûr
3.256 Safety	Sécurité
3.257 Sample	Échantillon
3.258 Sample size	Taille de l'échantillon
3.259 Sampling	Échantillonnage
3.260 Sampling plan	Plan d'échantillonnage
3.261 Scent	Odeur
3.262 Secondary fragmentation	Fragmentation secondaire
3.263 Self-destruction mechanism	Mécanisme d'autodestruction
3.264 Self-neutralisation	Autoneutralisation
3.265 Sex and age disaggregated data (SADD)	Données ventilées par sexe et par âge
3.266 Specified area	Zone spécifiée
3.267 Specified depth	Profondeur déterminée

3.268 Specified Quality Limit (SQL)	Seuil de qualité requis
3.269 Sponsor	Sponsor/commanditaire
3.270 Standard	Norme
3.271 Standard Operating Procedures (SOPs)	Procédures opérationnelles permanentes (POP)
3.272 Standing Operating Procedures (SOPs)	Procédure opérationnelles permanentes (POP)
3.273 Statement of Operational Need (SON)	Rapport de besoins opérationnels
3.274 Statement of Requirement (SOR)	Cahier des charges
3.275 Statement of Tasks and Outputs (STO)	Expression des fonctionnalités
3.276 Stockpile	Stock
3.277 Stockpile destruction	Destruction des stocks
3.278 Sub-munition	Sous-munition
3.279 Survey marker	Repère de relevé
3.280 Survivor	Survivant/survivante
3.281 Survivor assistance	Assistance aux survivants
3.282 Suspected Hazardous Area (SHA)	Zone soupçonnée dangereuse (ZSD)
3.283 Sustainability	Viabilité
3.284 Systematic investigation	Exploration systématique
<b>T</b>	
3.285 Targeted investigation	Exploration ciblée
3.286 Task identification number (ID)	Numéro d'identification de tâche
3.287 Technical survey	Enquête technique
3.288 Test	Test
3.289 Test and evaluation	Test et évaluation
3.290 Test site	Zone de test
3.291 Theft resistant	Anti-intrusion
3.292 Time-activated IED	Engin explosif improvisé (EEI) à retardement
3.293 TNT (2, 4, 6-Trinitrotoluène)	TNT (2, 4, 6-Trinitrotoluène)
3.294 Tolerable risk	Risque admissible
3.295 Trial	Essai
3.296 Triangulation	Croisement des données
3.297 Turning point	Point d'inflexion
<b>U</b>	
3.298 Unexploded bomblet	Petite bombe explosive non explosée
3.299 Unexploded Ordnance (UXO)	Munition non explosée (MNE)
3.300 Unexploded sub-munition	Sous-munition non explosée
3.301 Unit rate	Prix unitaire
3.302 United Nations Mine Action Service (UNMAS)	Service de la lutte antimines des Nations Unies (SLAM)
3.303 User	Utilisateur
<b>V</b>	
3.304 Validation	Validation
3.305 Vehicle-borne IED (VBIED)	Engin explosif improvisé (EEI) placé dans un véhicule
3.306 Vector data	Données vectorielles
3.307 Verification	Vérification
3.308 Victim	Victime
3.309 Victim assistance	Assistance aux victimes
3.310 Victim-operated IED (VOIED)	Engin explosif improvisé (EEI) déclenché par la victime
3.311 Visitor	Visiteur

<b>W</b>	
3.312 White phosphorous (WP)	Phosphore blanc
3.313 Workplace	Lieu de travail
<b>X</b>	
<b>Y</b>	
<b>Z</b>	

## Répertoire français-anglais

Français	Anglais
<b>A</b>	
Acceptation	Acceptance (3.3)
Accident	Accident (3.5)
Accident de déminage/dépollution	Demining accident (3.62)
Accident dû à une mine	Mine accident (3.175)
Accord	Agreement (3.9)
Accord de groupe d'étude du CEN	CEN Workshop Agreement (CWA) (3.33)
Accréditation	Accreditation (3.6)
Action contre les mines	Mine action (3.176)
Amorce	Primer (3.217)
Analyse de la problématique homme-femme	Gender analysis (3.111)
Analyse des risques	Risk analysis (3.251)
Analyse opérationnelle	Operational Analysis (OA) (3.201)
Anti-intrusion	Theft resistant (3.291)
Approche tenant compte des disparités homme-femme	Gender sensitive (3.114)
Approvisionnement	Procurement (3.220)
Armé(e)	Armed (3.17)
Armes à sous-munitions	Cluster munition (3.39)
Armes à sous-munitions abandonnées	Abandoned cluster munitions (3.1)
Arme à sous-munitions ayant raté	Failed cluster munition (3.103)
Aspects environnementaux	Environmental aspects (3.87)
Assistance aux survivants	Survivor assistance (3.281)
Assistance aux victimes	Victim assistance (3.309)
Assurance	Insurance (3.148)
Assurance qualité (AQ)	Quality assurance (QA) (3.233)
Audit/expertise	Audit (3.18)
Autoneutralisation	Self-neutralisation (3.264)
Autorité nationale	National authority (3.196)
Autorité nationale de l'action contre les mines (ANLAM)	National Mine Action Authority (NMAA) (3.197)
<b>B</b>	
BLU	Bomb Live Unit (3.22)
Bombe à sous-munitions	Cluster Bomb Unit (CBU) (3.38)
Bombette	Bomblet (3.23)
<b>C</b>	
Cahier des charges	Statement of Requirement (SOR) (3.274)
Centre de coordination de l'action contre les mines (CCLAM)	Mine Action Coordination Centre (MACC) (3.178)
Centre de l'action contre les mines (CLAM)	Mine Action Centre (MAC) (3.177)
Certificat de transfert de responsabilités	Handover certificate (3.122)
Champ de bataille	Battlefield (3.19)
Champ de mines	Minefield (3.190)
Chantier/Site de déminage/dépollution	Demining worksite (3.69)
Chien(s) détecteur(s) d'explosifs de mines (CEM)	Mine Detection Dog(s) (MDD) (3.182)
Collaboration	Collaboration (3.41)
Comité de certification	Certification committee (3.34)

Comité européen de normalisation (CEN)	European Committee for Standardisation (3.32)
Compatibilité	Compatibility (3.46)
Contrat	Contract (3.50)
Contrat à prix forfaitaire	Fixed price contract (3.107)
Contrat avec plus-value	Cost-plus contract (3.54)
Contrôle qualité (CQ)	Quality Control (QC) (3.234)
Convention de 2008 sur les armes à sous-munitions (CASM)	CCM (the 2008 Convention on Cluster Munitions) (3.30)
Convention de 1980 sur certaines armes classiques (CCAC)	CCW (the 1980 Convention on Certain Conventional Weapons) (3.31)
Convention d'Ottawa	Ottawa Convention/Mine Ban Treaty (MBT) (3.14)
Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (CIMAP)	Anti-Personnel Mine Ban Convention (APMBC) (3.14)
Couloir d'accès	Access lane (3.4)
Couloir dépollué	Cleared lane (3.37)
Couloir limitrophe	Boundary lane (3.25)
Couloir sécurisé/couloir dépollué	Cleared lane/Safety lane (3.37)
Croisement des données	Triangulation (3.296)
<b>D</b>	
Danger	Hazard (3.126)
Décontamination	Decontamination (3.57)
Défense de la cause	Advocacy (3.8)
Déflagration	Deflagration (3.58)
Démilitarisation	Demilitarisation (3.59)
Déminage humanitaire/déminage*	Humanitarian demining/demining (3.135)(3.61)
Déminage non officiel	Informal demining (3.145)
Démineur	Deminer (3.60)
Démolition	Demolition (dml) (3.70)
Dépollution (terme général)	Clearance (3.35)
Dépollution (selon les normes)	Mine clearance (3.181)
Dépollution du champ de bataille (DCB)	Battle Area Clearance (BAC) (3.20)
Dépôt	Magazine (3.166)
Désamorcer	Disarm (3.77)
Destruction	Destruction (3.73)
Destruction des stocks	Stockpile destruction (3.277)
Destruction sur site	Destroy (destruction) in situ/Blow in situ (3.72)
Détection	Detection (3.75)
Détonateur	Detonator (3.76)
Développement à plein régime	Full development (FD) (3.109)
Développement préliminaire (DP)	Preliminary Development (PD) (3.213)
Diffusion de l'information au public	Public information dissemination (3.231)
Directives techniques internationales sur les munitions	International Ammunition Technical Guidelines (IATG) (3.136)
Disponible dans le commerce Disponible sur étagère	Commercial off the Shelf (COTS) (3.43)
Dispositif antimanipulation	Anti-handling device (3.13)
Distributeur	Dispenser (3.78)
DNT (Dinitrotoluène)	DNT (Dinitrotoluene) (3.80)
Données de trame	Raster data (3.238)
Données ventilées par âge et par sexe	Sex and age disaggregated data (SADD) (3.265)
Données vectorielles	Vector data (3.306)
Durabilité	Durability (3.82)

<b>E</b>	
Échantillon	Sample (3.257)
Échantillonnage	Sampling (3.259)
Échantillonnage aléatoire	Random sampling (3.237)
Éducation au risque des mines (ERM) Éducation au danger des mines	Mine Risk Education (MRE) (3.186)
Éducation du public	Public education (3.230)
Effet	Outcome (3.204)
Efficacité	Effectiveness (3.84)
Efficience	Efficiency (3.83)
Égalité homme-femme	Gender equality (3.112)
Élimination d'engin explosif improvisé	IED Disposal (IEDD) (3.138)
Employé d'organisation de déminage/dépollution	Demining Worker (3.68)
Engin de déminage/dépollution	Demining Machine ( (3.64)
Engin explosif	Explosive Ordnance (EO) (3.98)
Engin explosif improvisé (EEI)	Improvised Explosive Device (IED) (3.137)
Engin explosif improvisé (EEI) commandé	Command-activated IED (3.42)
Engin explosif improvisé (EEI) déclenché par la victime	Victim-operated IED (VOIED) (3.310)
Engin explosif improvisé (EEI) placé dans un véhicule	Vehicle-borne IED (VBIED) (3.305)
Engin explosif improvisé (EEI) à plateau de pression	Pressure-plate IED (PPIED) (3.214)
Engin explosif improvisé (EEI) radiocommandé	Radio-controlled IED (RCIED) (3.236)
Engin explosif improvisé (EEI) à retardement	Time-activated IED (3.292)
Engin non explosé (ENE)	Unexploded Ordnance (UXO) (3.299)
Engin travaillant par intrusion	Intrusive machine (3.155)
Enquête d'impact	Impact survey (3.141)
Enquête non technique	Non-technical Survey (3.200)
Enquête technique	Technical survey (3.287)
Ensemble	Ensemble (3.85)
Entretien collectif	Group interview (3.120)
Environnement	Environment (3.86)
Équipement	Equipment (3.93)
Équipement individuel de protection (EIP)	Personal Protective Equipment (PPE) (3.207)
Essai	Trial (3.295)
Estimation des investissements	Investment appraisal (3.156)
Établissement des priorités	Priority-setting (3.219)
Étude de faisabilité	Feasibility study (FS) (3.105)
Étude des risques	Risk assessment (3.252)
Étude d'impact	Impact survey/Landmine Impact Survey (LIS) (3.141)
Étude préliminaire	Preliminary study (3.215)
Évaluation	Evaluation (3.95)
Évaluation de l'impact sur l'environnement	Environmental Impact Assessment (EIA) (3.90)
Évaluation des risques (action contre les mines)	Risk evaluation (3.253)
Évaluation générale de l'action contre les mines	General Mine Action Assessment (GMAA) (3.115)
Évaluation post-dépollution	Post-clearance assessment (3.210)
Excavation	Excavation (3.96)
Exempt de mines	Mine free (3.183)
Exigence générique	Generic requirement (3.116)

Exigence locale	Local requirement (3.163)
Exploration ciblée	Targeted investigation (3.285)
Exploration systématique	Systematic investigation (3.284)
Explosif	Explosive (3.101)
Explosif artisanal	Home Made Explosive (3.134)
Expression des fonctionnalités	Statement of Tasks and Outputs (STO) (3.275)
Extrant	Output (3.203)
<b>F</b>	
Facteurs environnementaux	Environmental factors (3.88)
Fiabilité	Reliability (3.246)
Force majeure	Force majeure (2009) (3.108)
Formulation de concept	Concept formulation (3.47)
Fragmentation secondaire	Secondary fragmentation (3.262)
Fusée, allumeur	Fuze (3.110)
<b>G</b>	
Géoréférencement	Georeferencing (3.117)
Gestion de la qualité (GQ)	Quality Management (QM) (3.235)
Gestion de projet	Project management (3.224)
<b>H</b>	
<b>I</b>	
Impact	Impact (3.139)
Impact environnemental	Environmental impact (3.89)
Incident	Incident (3.143)
Incident de dépollution	Demining incident (3.65)
Incident dû à une mine	Mine Incident (3.184)
Informateurs clés	Key informants (3.157)
Information fiable (action contre les mines)	Reliable (mine action) information) (3.247)
Inspection	Inspection (3.146)
Inspection post-dépollution	Post-clearance inspection (3.211)
Intégration de l'action contre les mines et du développement (lier l'action contre les mines et le développement)	Integrated mine action and development (linking mine action and development) (3.149)
Intégration des questions liées à l'égalité homme-femme	Gender mainstreaming (3.113)
Interchangeabilité	Interchangeability (3.151)
<b>J</b>	
<b>K</b>	
<b>L</b>	
Lettre d'accord	Letter of agreement (3.160)
Liaison avec les communautés	Community liaison (3.45)
Licence	Licence (3.161)
Lier l'action contre les mines et le développement (LAMAD)	Linking Mine Action with Development (LMAD) (3.162)
Lieu de travail	Workplace (3.313)
Lutte antimines	Mine action (3.176)
Lutte contre les engins explosifs improvisés (C-EID)	Counter IED (3.55)
<b>M</b>	
Maintenabilité	Maintainability (3.167)



Maître d'œuvre/entrepreneur	Contractor (3.51)
Mandant	Principal (3.218)
Marquage	Marking (3.168)
Matériau ne provoquant pas d'étincelles	Non-sparking material (3.199)
Matériel informatique	Hardware (3.123)
Matériels explosifs	Explosive materials (3.97)
Mécanisme d'autodestruction	Self-destruction mechanism (3.263)
Mémorandum d'entente	Memorandum of Understanding (MOU)
Protocole d'entente	(3.173)
Mesure de protection	Protective measure (3.226)
Mine	Mine (3.174)
Mine antipersonnel	Anti-personnel Mine (APM) (3.15)
Munition	Munition/Ammunitions (3.192) (3.12)
Munition d'exercice	Drill munition (3.81)
Munition explosive abandonnée (MEA)	Abandoned Explosive Ordnance (AXO)(3.2)
Munition inerte	Inert (3.144)
Munitions lacrymogènes	Lachrymatory ammunition (3.158)
Munition non explosée (MNE)	Unexploded Ordnance (UXO) (3.299)
<b>N</b>	
Neutralisation et destruction des explosifs (NEDEX)	Explosive Ordnance Disposal (EOD) (3.99)
Neutralisation logistique	Logistic disposal (3.164)
Neutraliser/désarmer/sécuriser	Neutralise (3.198)
Non-conformité critique	Critical non-conformity (3.56)
Normalisation européenne (NE)	European Normalisation (EN) (3.94)
Norme	Standard (3.270)
Normes internationales de l'action contre les mines (NILAM)	International Mine Action Standards (IMAS) (3.153)
Numéro d'identification de tâche	Task identification number (ID) (3.286)
<b>O</b>	
Odeur	Scent (3.261)
Opérations de déminage/dépollution mécanique	Mechanical demining operations (3.170)
Organe d'accréditation	Accreditation body (3.7)
Organe de supervision	Monitoring body (3.192)
Organe d'inspection	Inspection body (3.147)
Organisation de déminage/dépollution	Demining organisation (3.66)
Organisation de destruction	Destruction organisation (3.74)
Organisation d'éducation au risque des mines (ERM)	MRE organisation (3.193)
Organisation de l'action contre les mines	Mine action organisation (3.179)
Organisation internationale de normalisation (ISO)	International Organisation for Standardisation (ISO) (3.154)
Outils mécaniques	Mechanical tools (3.171)
<b>P</b>	
Panneau de bois aggloméré	Particle board (3.205)
Panneau indicateur de danger	Hazard sign (3.130)
Panneau indicateur de mines	Hazard sign (3.130)
Partenaire dans l'éducation au risque des mines (ERM)	MRE partner (3.194)
Personnel de soutien médical	Medical support staff (3.172)
Pertinence	Relevance (3.245)
Petite bombe explosive non explosée	Unexploded bomblet (3.298)
Phosphore blanc	White phosphorous (WP) (3.312)
Pièce témoin	Recognition piece (3.241)
Piège	Booby trap (3.24)

Plaidoyer/Défense de la cause	Advocacy (3.8)
Plan de secours en cas d'accident de déminage/dépollution	Demining accident response plan (3.63)
Plan d'échantillonnage	Sampling plan (3.260)
Point de référence	Reference point (3.243)
Point d'inflexion	Turning point (3.297)
Point intermédiaire	Intermediate point (3.152)
Point ou zone de contrôle	Control area or point (3.52)
Politique	Policy (3.209)
Politique environnementale	Environmental policy (3.92)
Préjudice	Harm (3.124)
Préparation du terrain	Ground preparation (3.119)
Pré-test	Pre-test (3.216)
Prix unitaire	Unit rate (3.301)
Procédure d'achat en commun	Commonality (3.44)
Procédure de mise hors d'état de fonctionner	Render Safe Procedure (RSP) (3.248)
Procédures opérationnelles permanentes (POP)	Standard/Standing Operating Procedures (SOPs) (3.271) (3.272)
Profondeur déterminée	Specified depth (3.267)
Programme	Programme (3.222)
Projet	Project (3.223)
Propergol/agent propulsif	Propellant (3.225)
Protocole II modifié	Amended Protocol II (APII) (3.11)
Protocole V	Protocol V (3.227)
Prototype	Prototype (3.228)
<b>Q</b>	
Qualité	Quality (3.232)
<b>R</b>	
Rapport coût – efficacité	Cost-effectiveness (3.53)
Rapport de besoins opérationnels	Statement of Operational Need (SON) (3.273)
Raté de fonctionnement	Failure (3.104)
RDX (1, 3, 5 - triazacyclohexane)	RDX (1, 3, 5 - triazacyclohexane) (3.239)
Recherche appliquée	Applied research (3.16)
Recherche opérationnelle	Operational research (3.202)
Rédacteur terrain	Field editor (3.106)
Réduction des risques	Risk reduction (3.254)
Réduction des risques dus aux mines	Mine risk reduction (3.187)
Remise à disposition des terres	Land Release (3.159)
Repère de base	Benchmark (3.21)
Repère de relevé	Survey marker (3.279)
Restes explosifs de guerre (REG)	Explosive Remnants of War (ERW) (3.100)
Risque	Risk (3.250)
Risque admissible	Tolerable risk (3.294)
Risque des mines	Mine risk (3.185)
Risque résiduel	Residual risk (3.249)
<b>S</b>	
Sans impact	Impact free (3.140)
Santé	Health (3.132)
Sécurité	Safety (3.256)
Sensibilisation au risque/danger des mines	Mine awareness(3.180)
Service de la lutte antimines des Nations Unies (SLAM)	United Nations Mine Action Service (UNMAS) (3.302)
Seuil de qualité requis	Specified Quality Limit (SQL) (3.268)
SIG	GIS (3.118)

Signal de danger/marquage de circonstance	Hazard marker (3.128)
Site d'élimination/de destruction	Disposal site (3.79)
Situation dangereuse	Hazardous situation (3.131)
Sondage	Prodding (3.221)
Sous-munition	Sub-munition (3.278)
Sous-munition explosive	Explosive sub-munition (3.102)
Sous-munition non explosée	Unexploded sub-munition (3.300)
Sponsor/commanditaire	Sponsor (3.269)
Stock	Stockpile (3.276)
Suivi des matériels en service	Post Design Services (PDS) (3.212)
Superficie d'un lot	Lot size (3.165)
Supervision	Monitoring (3.191)
Sûr	Safe (3.255)
Survivant/survivante	Survivor (3.280)
Système de gestion de base de données relationnelle	Relational Database Management System (RDMS) (3.244)
Système de gestion de l'information pour l'action contre les mines (IMSMA)	Information Management System for Mine Action (IMSMA) (3.142)
Système de gestion environnementale	Environmental management system (EMS) (3.91)
Système de marquage	Marking system (3.169)
Système de marquage du danger	Hazard marking system (3.129)
Système de marquage permanent	Permanent marking system (3.206)
<b>T</b>	
Taille de l'échantillon	Sample size (3.258)
Terrain de démolition	Demolition ground (3.71)
Terrain déminé/dépollué (m <sup>2</sup> )	Cleared land (m <sup>2</sup> ) (3.36)
Terres réduites	Reduced land (m <sup>2</sup> ) (3.242)
Test	Test (3.288)
Test et évaluation	Test and Evaluation (3.289)
Test pilote	Pilot test (3.208)
TNT (2, 4, 6-Trinitrotoluène)	TNT (2, 4, 6-Trinitrotoluene) (3.293)
Tous les efforts raisonnables	All reasonable effort (3.10)
Transfert de responsabilités	Handover (3.121)
<b>U</b>	
Unité de déminage/dépollution subordonnée	Demining sub-unit (3.67)
Usage impropre raisonnablement prévisible	Reasonably foreseeable misuse (3.240)
Utilisateur	User (2009) (3.303)
Utilisation envisagée (du terrain)	Intended use (land) (3.150)
<b>V</b>	
Validation	Validation (3.304)
Vérification	Verification (3.307)
Vérification de proximité	Proximity verification (3.229)
Viabilité	Sustainability (3.283)
Victime	Victim (3.308)
Visiteur	Visitor (3.311)
<b>W</b>	
<b>X</b>	

<b>Y</b>	
<b>Z</b>	
Zone à haut risque	High risk area (3.133)
Zone contaminée/polluée	Contaminated area (3.49)
Zone contaminée par les armes à sous-munitions	Cluster munition contaminated area (3.40)
Zone d'accueil et de présentation	Briefing area (3.27)
Zone dangereuse	Hazard(ous) area (3.127)
Zone dangereuse confirmée (ZDC)	Confirmed Hazardous Area (CHA) (3.48)
Zone de brûlage	Burning site (3.28)
Zone déclassée (de son caractère dangereux)	Cancelled area (3.29)
Zone dépolluée	Cleared area (3.36)
Zone de recherche [ <i>Anciennement boîte</i> ]	Box (3.26)
Zone de test	Test site (3.290)
Zone minée	Mined area (3.189)
Zone soupçonnée dangereuse (ZSD)	Suspected Hazardous Area (SHA) (3.282)
Zone spécifiée	Specified area (3.266)

# Enregistrement des amendements

## Gestion des amendements aux NILAM

Il est procédé à une révision complète des séries de Normes internationales de l'action contre les mines (NILAM) tous les trois ans. Des amendements peuvent toutefois être apportés avant cette échéance pour des raisons de sécurité opérationnelle et d'efficacité, ou pour des raisons éditoriales.

A mesure que des amendements à la présente norme sont adoptés, ils sont enregistrés avec un numéro d'ordre, une date et un exposé sommaire les décrivant. Le numéro d'amendement apparaît également sur la page de garde de la NILAM, par insertion sous la date d'édition de la mention « Amendement 1 etc. ».

La révision formelle de chaque NILAM peut donner lieu à la publication de nouvelles éditions. Lorsqu'une nouvelle édition est publiée, les amendements de l'édition précédente sont inclus dans le texte révisé et le tableau des amendements est vidé. Il se remplit ensuite à nouveau jusqu'à la révision formelle suivante.

Les amendements les plus récents sont accessibles en ligne sur le site Web [www.mineactionstandards.org](http://www.mineactionstandards.org).

Numéro	Date	Détails
1	01/12/2004	<p>1. Changement de format.</p> <p>2. Changements mineurs d'édition de textes</p> <p>3. Changements notoires :</p> <p>a) <u>Nouvelles définitions</u> : Munition explosive abandonnée (MEA) ; accord ; audit/expertise ; BLU ; zone tampon ; Accord de groupe du CEN ; contrat ; maître d'oeuvre/entrepreneur ; contrat avec plus value ; employé d'organisation de déminage ; site de déminage ; organisation de destruction ; ductilité ; éducation ; émanation ; maladie épidémique ; boîte de filtre ; cartouche filtrante ; conteneur de filtre ; contrat à prix fixe ; tube flexible ; force majeure ; préparation du terrain ; traitement du terrain ; évènement préjudiciable ; situation dangereuse ; vérification historique ; absence d'impact ; inspection ; enquête d'impact ; lettre d'accord ; application mécanique ; centre de coordination de l'action contre les mines ; organisation de l'action contre les mines ; sensibilisation ; exempt de mines ; risque des mines ; réduction des risques dus aux mines ; sans mines ; niveau de menace (mines) ; organisation d'éducation au risque des mines ; partenaire d'éducation au risque des mines ; autorité nationale ; filtres positifs, négatifs et neutres ; inspection post-dépollution ; maintenance préventive ; principal ; programme ; projet ; gestion du projet ; proposition ; diffusion de l'information au public ; quarantaine ; mauvaise utilisation raisonnablement prévisible ; morceau de reconnaissance ; information fiable (action contre les mines) ; acier ; substance cible ; appel d'offre ; procédé d'appel d'offre ; zone de test ; anti-intrusion ; dureté ; unité de change ; déminage d'initiative locale ; visiteur ; résistant aux intempéries ; phosphore blanc (72 définitions).</p> <p>b) <u>Définitions abandonnées</u> : opinion d'expert ; dépollution à l'aide de moyens mécaniques ; information au public.</p>

		c) <b>Changement de définitions</b> : accréditation ; réduction de zone ; repère ; boîte ; zone d'accueil et de présentation ; zone de brûlage ; zone désignée comme non dangereuse ; zone déminée/dépolluée ; liaison avec les communautés ; point ou zone de contrôle ; non-conformité critique ; démilitarisation ; démineur ; unité de déminage subordonnée ; terrain de démolition ; destruction ; détection ; zone de destruction ; entraînement ; évaluation générale de l'action contre les mines ; santé ; inspection ; Système de gestion de l'information pour l'action contre les mines IMSMA ; incident ; inerte ; point intermédiaire ; licence ; neutralisation logistique ; dépôt ; action contre les mines ; éducation aux risques des mines ; supervision ; matériau ne provoquant pas d'étincelles ; développement préliminaire ; Assurance Qualité (AQ) ; expression de besoin ; repère de relevé ; survivant ; enquête technique ; menace ; point d'inflexion ; Service de la lutte antimines des Nations Unies (SLAM) ; zone utilisable ; victime ; assistance aux victimes.
2	23/05/2005	1. Paragraphe 1 : changement de but. 2. Paragraphe 2 : nouveau sous paragraphe n. 3. <b>Nouvelles définitions</b> : Dépollution du champ de bataille (DCB) ; Normalisation européenne ; Restes explosifs de guerre (REG) (3 définitions). 4. <b>Définitions retirées</b> : zone tampon ; ductilité ; émanation ; maladie épidémique ; boîte de filtre ; filtre cartouche filtrante ; conteneur à filtre ; tube flexible ; vérification historique ; exempt de mines ; niveau de menace mines ; organisateur ; filtres positifs ; négatifs et neutres ; maintenance préventive ; quarantaine ; substance cible ; rugosité ; résistant aux intempéries ; odeur indésirable ; zone utilisable (25 définitions). 5. <b>Changements de définition</b> : Munition explosive abandonnée (MEA) ; acceptation ; boîte ; zone de brûlage ; maître d'œuvre/entrepreneur ; DNT (Dinitrotoluène) ; munition d'exercice ; Neutralisation et destruction des explosifs ; transfert de responsabilités ; Education au risque des mines (ERM) ; Assurance Qualité (AQ) ; RDX (1, 3,5-triazacyclohexane) ; zone de test.
3	01/08/2006	1. Changements mineurs et additions dans les 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> paragraphes de l'avant-propos. 2. <b>Nouvelles définitions</b> : environnement ; aspects environnementaux ; impact environnemental ; Système de gestion environnementale ; politique environnementale ; paritarisme ; zone soupçonnée dangereuse (7 définitions). 3. <b>Définitions retirées</b> : procédé terrain ; zone dangereuse de fragmentation ; application mécanique ; menace mine (4 définitions). 4. <b>Changements de définitions</b> : « audit/expertise » et une définition additionnelle au terme "évaluation" a été ajouté. 5. Insertion du terme « Restes Explosifs de Guerre – REG » 6. Retrait du terme « menace » tout au long du glossaire.
4	30/06/2009	1. <b>Nouvelles définitions</b> ou <b>définitions modifiées</b> portant la mention « 2009 » entre parenthèses. 2. <b>Définitions retirées</b> : acier ; aliénation ; appel d'offre ; déminage d'initiative locale ; détonation ; développement ; éducation ; engin ; enquête d'impact ; enquête de niveau 2 ; excavation ( <i>sapping</i> ) ; guide ; paritarisme ; procédure d'appel d'offre ; proposition ; recherche pure ; recherche ; réduction de zone ; zone réduite.
5	01/08/2012	1. Ajout de la définition des IATG. 2. <b>Définition actualisée</b> des termes « survivant/survivante » et « victime ». 3. <b>Définitions supprimées</b> : donateur ; unité de déminage mécanique ; critères ; système de marquage temporaire. 4. <b>Légères modifications typographiques</b> .
6	08/05/2013	1. Révision afin de tenir compte de l'effet de la nouvelle NILAM sur la remise à disposition des terres. 2. <b>Définitions modifiées</b> : ZSD ; ZDC ; enquête technique ; enquête non technique ; dépollution ; remise à disposition des terres ; tous les efforts raisonnables ; examen ciblé ; examen systématique ; terres déclassées ; terrain dépollué ; dépôt. 3. <b>Nouvelles définitions</b> : terres réduites ; EEI. 4. <b>Définitions supprimées</b> : ZDD. 5. Le numéro d'amendement est inclus dans le titre et dans l'en-tête du document.

7	11/08/2014	1. <u>Définition modifiée</u> : risque résiduel. 2. <u>Nouvelles définitions</u> : élimination d'engin explosif improvisé ; engin explosif improvisé commandé ; engin explosif improvisé déclenché par la victime ; engin explosif improvisé placé dans un véhicule ; engin explosif improvisé à plateau de pression ; engin explosif improvisé radiocommandé ; engin explosif improvisé à retardement ; explosif artisanal ; lutte contre les engins explosifs improvisés ; propergol.